

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2015**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 25 mars 2015

---

*Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes  
(avis de suite)*

---



## SOMMAIRE

<b>SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES .....</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>6</b>
<b>ALLOCUTION DE PATRICK KANNER, MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS .....</b>	<b>13</b>
<b>INTERVENTION DE FRANÇOIS CHÉRÈQUE, PRÉSIDENT DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE .....</b>	<b>19</b>
<b>INTERVENTION DE LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS) .....</b>	<b>21</b>
<b>INTERVENTION DE DOMINIQUE POTIER, DÉPUTÉ DE MEURTHE ET MOSELLE .....</b>	<b>22</b>
<b>DISCUSSION GENERALE.....</b>	<b>23</b>
UNSA - M. Grosset .....	23
CGT - M. Naton .....	25
Associations - Mme Jond .....	26
CGT-FO - M. Pihet.....	27
Entreprises - Mme Castéra .....	28
Personnalité qualifiée - Mme El Okki .....	30
CFDT - Mme Pajares Y Sanchez .....	31
Coopération - M. Argueyrolles.....	32
Professions libérales - M. Capdeville .....	33
CFE-CGC - Mme Weber.....	34
Outre-mer - M. Janky .....	36
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Djebara...	37
Agriculture - M. Pelhâte .....	38
Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet .....	39
UNAF - Mme Basset.....	40
Mutualité - Mme Vion.....	41
Artisanat - Mme Foucher.....	43
CFTC-M. Coquillion .....	44
<b>DISCUSSION DE L'AMENDEMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>46</b>

<b>ANNEXES .....</b>	<b>49</b>
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes</i> .....	51
Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes</i> .....	53
Annexe 3 : <i>Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes</i> - Diaporama illustrant les propos d'Antoine Dulin, rapporteur .....	55

### Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

Mesdames, messieurs, merci d'avoir accepté de commencer exceptionnellement cette séance à quatorze heures.

#### **SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES**

**M. le Président.** Je tiens à remercier le ministre, Patrick Kanner, de sa présence. Nous pourrions très légitimement comprendre qu'il accorde la priorité au département du Nord, au sein duquel il est candidat, mais il a souhaité, compte tenu de l'importance du sujet traité - qui est en réalité le regard et les engagements que l'on doit rendre vis-à-vis de la jeunesse, suite au projet d'avis qui sera rapporté par Antoine Dulin sur *La sécurisation des parcours d'insertion* - être présent et répondre aux questions.

Monsieur le ministre, nous sommes sensibles à votre présence et nous connaissons l'intérêt que vous portez au pacte pour la jeunesse.

Je voudrais remercier aussi pour leur présence et saluer M. le député de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier, mais aussi François Chérèque, Louis Gallois, Mme Wargon et M. Fragonard.

Avant de laisser la parole à Antoine Dulin, je veux saluer l'un de nos représentants de la jeunesse qui, après avoir rendu un avis lors d'une conférence, fut repéré par l'Ambassade des États-Unis et s'est vu proposer un voyage aux États-Unis pour les futurs leaders d'opinion. Il a pu donc découvrir les États-Unis au travers d'une politique environnementale. Il s'agit de Gaël Virlouvet. Compte tenu du regard qu'il a porté et de la leçon qu'il a pu tirer de son voyage, je lui demanderai un jour - un peu comme Céline Mesquida l'a fait en rentrant de Chine - de nous délivrer quelques leçons qu'il a pu tirer de son déplacement.

Sans plus tarder, je cède la parole au rapporteur, Antoine Dulin, pour nous présenter, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par François Fondard, le projet d'avis sur *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*.

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Dulin**, rapporteur. Monsieur le président, Monsieur le ministre, merci de nous faire l'honneur de votre présence. Merci également à M. le député, Dominique Potier.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers amis, avant toute chose je veux remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce travail et m'ont permis de poursuivre la réflexion entamée ici même, il y a trois ans : l'administration de la section, Marie-Grâce Lux, Guillaume Corbel, Christine Delière ; les membres de la section des affaires sociales et de la santé avec qui les débats ont été nombreux et nourris ; le président François Fondard pour le soutien qu'il m'a apporté, Tom et Benjamin qui m'ont assisté tout au long des travaux mais aussi Julie qui m'a accompagné tout au long de ce travail, notamment dans mes moments passionnés.

Je veux aussi remercier la section du travail et de l'emploi, Françoise Geng, sa présidente et l'équipe de l'administration, la section de l'aménagement du territoire, M. Mariotti, et l'équipe de l'administration pour les contributions qu'ils ont apportées à ces travaux sur les deux précédents avis de notre assemblée : l'emploi des jeunes et le logement des jeunes.

Je tiens aussi à remercier le service de communication et en particulier Alexandra pour leur disponibilité, le service des éditions, Céline, qui nous ont permis de réaliser des infographies de qualité ainsi que les nombreuses personnes auditionnées au CESE ou rencontrées sur le terrain, et plus particulièrement les nombreux jeunes des missions locales et des centres sociaux qui ont accepté de se confier à nous - ils étaient plus de 70. Un grand merci !

Je vous propose de regarder une petite vidéo de ce que nous avons vécu avec eux.

*(Projection d'une vidéo)*

**M. Dulin**, rapporteur. Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président, c'est en pensant à eux que nous avons travaillé sur ce projet d'avis qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés au sein de notre assemblée.

Tout d'abord, il vient dresser le bilan des recommandations du premier avis *Droits formels, droits réels, améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, ainsi que dans les avis du CESE sur l'emploi et le logement des jeunes.

L'ambition de ce projet d'avis est de permettre au CESE de faire part de son analyse sur les objectifs du plan Priorité jeunesse (porté par le gouvernement) et de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre.

Plusieurs préconisations portées dans notre premier avis ont trouvé écho auprès du gouvernement. À leur échelle, ils ont nourri le plan Priorité jeunesse. Nous nous réjouissons de voir l'utilité du CESE mise en œuvre. Nous pouvons citer le projet de clause d'impact jeunesse (sujet que porte activement M. le ministre de la Jeunesse auprès de ses autres confrères, notamment du Premier Ministre), la nomination d'un délégué interministériel, la relance des comités interministériels à la jeunesse depuis 2013, pour permettre une véritable transversalité entre les ministères sur les politiques de jeunesse. Des mesures d'urgence ont été prises notamment sur les emplois d'avenir (150 000) ou l'expérimentation de la Garantie jeunes et nous nous en réjouissons (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Toutefois, en dépit de cette dynamique initiale positive et d'une relative prise de conscience par la société, nous constatons aujourd'hui une poursuite de la dégradation des conditions de vie des jeunes. Cette dégradation est imputable à la crise majeure que nous connaissons, mais pas uniquement. L'absence d'une politique jeunesse réellement cohérente depuis 35 ans en est la cause. Face à la montée du chômage, particulièrement celui des jeunes, les pouvoirs publics ont développé à partir du milieu des années 1970 des interventions importantes, avec la mise en place de dispositifs nombreux et diversifiés.

On constate un empilement des dispositifs. Entre 1970 et 2000, on observe un enchevêtrement des dispositifs créés pour les jeunes. L'ouverture du RMI à partir de 25 ans et l'allongement de la durée de versement des allocations familiales ont traduit le choix de faire supporter par les familles l'allongement de la jeunesse, consécutif à la prolongation des études et aux difficultés d'insertion professionnelle et de stabilisation dans l'emploi. Aujourd'hui, l'âge moyen pour occuper un emploi stable (un CDI ou un CDD de plus d'un an, signe de stabilité) est de 28 ou 29 ans *versus* 22 ans en 1992, 20 ans en 1975. Notre système de protection sociale n'est pas adapté à ce nouvel âge de la vie.

Les dispositions adoptées pour favoriser l'insertion professionnelle n'ont pas répondu aux défis du chômage et n'ont pu empêcher le développement de la précarité, qui est devenue une expérience collective pour une partie de la jeunesse. La précarisation de l'emploi et le renvoi des jeunes adultes à la charge des familles se sont traduits par un accroissement rapide de la pauvreté. La catégorie des 16-29 ans est aujourd'hui celle qui connaît le taux de pauvreté le plus élevé : près de 20 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % pour l'ensemble de la population.

Tout cela débouche, pour les jeunes sans soutien familial, sur des situations de survie qui correspondent à de véritables dénis de droit dans un des pays les plus riches du monde. Malgré la volonté du gouvernement de faire de la jeunesse une priorité, et les objectifs énoncés par les vingt-six ministres lors du premier Comité interministériel, de privilégier le droit commun pour en finir avec l'empilement de mesures dérogatoires et illisibles et de favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours dans leur globalité, le millefeuille de dispositifs, la multiplicité des barrières d'âge, les divergences entre les majorités - sexuelle à 15 ans, pénale à 18 ans (mais le mineur est responsable pénalement dès 13 ans), civile à 18 ans, sociale à 25 ans - n'ont pas été remises en cause et

entraînent la complexité de ce dispositif. Nous considérons encore trop souvent les jeunes de 18 à 25 ans comme de vieux mineurs plutôt que comme de jeunes majeurs.

Nous vivons pourtant une des périodes les plus difficiles pour la jeunesse depuis 30 ans :

- 700 000 jeunes chômeurs ;
- un taux de chômage à 45 % en Outre-mer ou dans les quartiers prioritaires ;
- les jeunes enchaînent un nombre important d'emplois précaires avant d'obtenir un CDI ;
- en 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % des jeunes actifs étaient toujours en recherche d'emploi ;

Le diplôme est un atout important pour l'insertion professionnelle, même si 10 à 15 % de jeunes diplômés du supérieur subissent un phénomène de déclassement, c'est-à-dire un décalage défavorable entre le niveau de formation et la qualification de l'emploi occupé.

Entre 1,5 à 1,9 million de jeunes ne sont ni en emploi ni en formation. Un quart des places en centre d'hébergement d'urgence sont occupées aujourd'hui par les jeunes. En matière de soins, si les jeunes se déclarent globalement en bonne santé, ce sont les jeunes les moins qualifiés et les chômeurs qui se déclarent en moins bonne santé. Près de 10 % d'entre eux n'ont pas de complémentaire santé.

Face à ces difficultés qui marquent les années d'insertion et d'accès à l'autonomie, l'absence de politiques publiques nous fait craindre une érosion durable de la confiance des jeunes à l'égard des institutions de notre pays. Les 64 % d'abstention au premier tour des élections départementales - pour les jeunes moins de 35 ans - en est un signe. Plus de 20 points par rapport à l'ensemble de la population.

Nous pensons que c'est le maintien de notre système de solidarité intergénérationnelle qui est en jeu. L'enquête *Génération quoi* menée auprès de 150 000 jeunes montre que seuls 25 % des 18-25 ans pensent que leur vie sera meilleure que celle de leurs parents. Quant à la vie de leurs propres enfants, 43 % pensent qu'elle sera encore pire que la leur. Cette étude montre que cette génération - que l'on dit, trop facilement, individualiste - partage en réalité les valeurs de la solidarité, mais ne pense pas pouvoir compter dessus en ce qui la concerne.

Cécile Van de Velde, sociologue, déclare : « *Les jeunes se sentent abandonnés par la société. Ils ne sont pas aux commandes de leur vie, ils subissent. Ils sont frustrés de ne pas pouvoir faire leurs preuves, montrer qui ils sont.* » Une véritable bombe à retardement, selon elle.

Les préconisations que je vais vous présenter s'inscrivent dans ce cadre. Il ne faut pas voir les jeunes comme une charge supplémentaire, mais bien comme un investissement pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir.

Nous avons choisi d'aborder ces travaux sous l'angle de la *Sécurisation des parcours*.

En termes de préconisations, nous n'avons pas approfondi les enjeux d'orientation qui ne relèvent pas de notre section, mais bien de celle de l'éducation, de la culture et de la communication. Toutefois, il nous est apparu très clairement, lors de nos déplacements, que c'est à ce niveau que se jouent les premières ruptures et confrontations à « *la violence institutionnelle* ». Nombreux sont les jeunes qui nous ont fait part de la douleur de leur expérience d'orientation subie vers des filières qui ne les intéressent pas et les mènent vers un métier qu'ils n'ont pas envie d'exercer.

Je pense à ce jeune, orienté en bac manutention. Il nous racontait qu'il avait obtenu son bac, mais que sa plus mauvaise note avait été en manutention, témoignant que ce n'est, que ce n'était pas, la filière qu'il souhaitait. Ou encore cette jeune fille qui voulait faire un CAP Petite enfance, mais que l'on a poussée vers la voie générale - encore trop souvent perçue comme la voie d'excellence, à côté des voies professionnelles ou technologiques - et qui a ensuite échoué.

Pour en finir avec ce que certains considèrent comme de la désorientation ou de l'orientation subie, il nous semble qu'une réforme d'ampleur de notre système d'orientation doit être mise en œuvre. Une première étape a été franchie avec le Service public régional de l'orientation (SPRO) mais il faut aller plus loin en le complétant par un service public de l'information et de l'accompagnement. Il y a aujourd'hui urgence à transformer nos manières d'aborder l'orientation pour qu'elle ne soit pas synonyme d'échec pour bon nombre de jeunes.

Nous devons garantir à tous les jeunes - notamment à ceux qui n'ont pas de réseau - un accompagnement vers la vie active à tous les niveaux. Une étude menée par la région Rhône-Alpes montre qu'il se passe 28 mois, en moyenne, entre la sortie de formation d'un jeune et sa première inscription dans une mission locale. Ce temps, quand il ne correspond pas à des projets peut être délétère pour les jeunes. Il doit être réduit au maximum.

Le gouvernement a adopté, dans ce domaine, un dispositif très intéressant qui est celui de la Garantie jeunes. Il a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de nos travaux. Mesure de lutte contre le chômage des jeunes au niveau européen, la Garantie jeunes concerne aujourd'hui les jeunes à 18 à 25 ans - en situation de grande précarité, sans formation, sans emploi et dont les revenus ne dépassent par un certain seuil - et propose un accompagnement permettant aux jeunes de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les rencontres lors de nos déplacements nous ont convaincus des bénéfices de ce dispositif qui offre aux jeunes un véritable accompagnement, mais aussi une aide financière qui équivaut au montant du RSA. Des améliorations peuvent toutefois être apportées que nous pointons dans le projet d'avis.

Les objectifs bien que croissants (10 000 en 2014, 50 000 en 2015, 100 000 en 2017) demeurent largement en deçà du nombre de jeunes qui pourraient en avoir besoin. À titre d'exemple, la Seine-Saint-Denis a expérimenté ce dispositif et a permis d'y insérer mille jeunes alors qu'il y a 40 000 jeunes inscrits à la mission locale.

Le CESE préconise que cette Garantie jeunes ne soit plus un dispositif spécifique, mais devienne un droit à l'accompagnement pour permettre à tout jeune de retrouver une formation ou un emploi. La pérennisation de ce dispositif doit permettre à la fois de répondre à l'ensemble des jeunes qui pourraient en bénéficier et de mettre fin au millefeuille des dispositifs d'aide complexes qui se juxtaposent et nuisent au recours aux droits. De plus, faire de la Garantie jeunes un droit, c'est permettre à tout jeune qui aurait besoin de cet accompagnement de pouvoir en faire la demande, de permettre une véritable égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et d'aller vers les jeunes les plus éloignés de nos institutions.

Lors de notre premier avis, nous avons par ailleurs constaté que la sortie des jeunes bénéficiant jusque-là de l'aide sociale à l'enfance était une source de rupture très importante. Ainsi, le CESE, s'appuyant sur les recommandations de l'Observatoire national de l'enfance propose que le Contrat jeune majeur devienne un droit pour tous les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance à partir de 18 ans. Dans le cas d'une transformation de la Garantie jeunes en un droit, il pourra être réfléchi à la combinaison de ces deux soutiens.

Au-delà de la Garantie jeunes, il s'agit de s'assurer que jeunes ont un accès effectif au droit commun.

Le Conseil économique, social et environnemental salue les avancées du gouvernement sur la prime d'activité - issue de la fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité - et invite à l'ouvrir à tous les jeunes qui ont un contrat de travail, aux mêmes conditions que les autres publics et sans discrimination, y compris aux étudiants et aux apprentis. Je pense aussi - même si nous n'avons pas pu obtenir de *consensus* de la section sur ce sujet - que nous devons tendre vers un assouplissement des critères du RSA socle.

Enfin, des avancées importantes ont été faites au niveau du droit à la qualification et à la formation. Pour lever les freins financiers à la reprise de la formation, le CESE recommande qu'une consultation s'ouvre rapidement pour garantir à tous les jeunes l'accès à ce droit et y intégrer le versement d'une dotation. Les partenaires sociaux doivent y prendre toute leur part.

En matière de santé - même si le projet de loi examiné actuellement par le Parlement contient quelques mesures sur les jeunes - la Stratégie nationale de santé est loin de faire de la jeunesse une priorité. Pourtant, il y a aujourd'hui tant à faire - comme l'a rappelé notre assemblée à plusieurs reprises - dans le domaine de la prévention, de la médecine scolaire, de la médecine du travail. Il s'agit de permettre aux structures d'accompagnement (les CROUS, les missions locales, les centres de santé, le réseau information jeunesse...) de consacrer du temps et des moyens aux enjeux de santé des jeunes, notamment en matière de santé mentale.

D'autre part, il faut simplifier l'accès à la CMU, à la CMUC et à l'aide à la complémentaire santé, car il y a un fort taux de non recours dans la population, notamment chez les jeunes.

Son obtention reste encore un parcours du combattant et je mets au défi les personnes présentes dans cet hémicycle de remplir la demande de CMUC et d'ACS qui fait 8 pages. Une jeune fille de 20 ans, rencontrée dans la mission locale de Poitiers, nous racontait qu'elle avait mis 9 mois à avoir la CMU et la CMUC.

L'amélioration de l'accès aux soins et à la santé passera donc par davantage de simplification et d'automatisation. Il faut permettre aux jeunes bénéficiant de l'Aide sociale à l'enfance, de la Garantie jeune de pouvoir accéder automatiquement à leurs droits en matière d'accès aux soins.

Au-delà des enjeux de santé, le logement reste la clé de l'accès à l'autonomie. Il conditionne la poursuite d'une formation, le maintien dans un emploi, les possibilités de mobilité, et plus généralement le bien-être et la capacité de mener sereinement ses projets. Or, nous le savons, le logement est un problème majeur pour l'ensemble de la population et particulièrement pour les jeunes. 70 % d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés pour trouver un logement. Parmi eux, plus d'un jeune sur dix s'est retrouvé sans logement ou en situation précaire.

Les recommandations du CESE vont donc dans le sens d'une amélioration de l'efficacité des aides au logement et d'une universalisation de la garantie des risques locatifs, mesure abandonnée par le gouvernement. Nous savons bien pourtant que la caution des parents - demandée encore aujourd'hui par la plupart des propriétaires ou des agents immobiliers pour une location de studio ou d'appartement - est facteur d'inégalités sociales. Pour lutter contre l'afflux de plus en plus important des jeunes dans les centres d'hébergement d'urgence, il s'agit de privilégier l'accès le plus rapide possible de tous les publics à des solutions d'hébergement ou de logement susceptibles de constituer un habitat pérenne.

Enfin, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre rapide d'une politique concertée et coordonnée à même d'améliorer réellement les droits des jeunes et de réduire le non recours aux droits. Les interlocuteurs sur le terrain sont nombreux et il faut souligner l'importance du travail réalisé par les acteurs des politiques de jeunesse, souvent avec des bouts de ficelles ; et l'absence de politique publique réellement interministérielle entrave leur coordination. Alors que le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale est en discussion au Parlement, le Conseil recommande de faire de la région le chef de file de la coordination des acteurs territoriaux au niveau des bassins de vie.

Les récents renouvellements des CESER n'ont pas permis une réelle amélioration de la représentation des jeunes et je souhaite souligner notre déception à cet égard. Quelques avancées ont cependant été faites pour améliorer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques, notamment soutenue par vous, monsieur le ministre.

Le CESE appelle à poursuivre cet effort tant au niveau national que local pour assurer une représentation et une participation effectives dans toutes les instances qui peuvent les concerner, y compris au sein des missions locales.

Comme le rappelait Bernard Schwartz, à la fin de son rapport en 1981 - qui a amené à la création des missions locales - rien ne se fera sans les jeunes. Toute politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse. La réforme constitutionnelle de 2008 qui a permis l'entrée de jeunes dans cet hémicycle porte ses fruits. Cet effort doit être poursuivi et élargi pour faire des jeunes non pas des citoyens à part mais des citoyens à part entière.

Pour conclure, Jacques Delors déclarait récemment que les générations précédentes avaient vécu sans se préoccuper des jeunes. Ce projet d'avis, qui est dans la continuité des avis portés par notre assemblée et d'autres institutions depuis les années 2000 (le rapport Charvet, le rapport de la commission de Foucauld, le livre vert de la jeunesse de Martin Hirsch), rappelle l'urgence d'un « *big bang* » des politiques de jeunesse. Il en va de la responsabilité de chacun, des décideurs politiques, mais aussi des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile réunis dans cette assemblée. Oui, nous le savons, et les jeunes en sont conscients, notre pays connaît une crise sans précédent. Elle est multiple : économique, financière, environnementale, sociale. Ce projet d'avis appelle à refonder notre système de protection sociale. Il en va de sa pérennité.

Tout comme notre assemblée et le parlement se sont saisi des questions de vieillesse et de la perte d'autonomie - notamment à travers le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement - nous devons aujourd'hui nous saisir pleinement de ce nouvel âge de la vie. Pourquoi ne pas envisager un tel projet de loi d'orientation sur la question des jeunes ?

Les enjeux de financement ont été évidemment abordés dans la section, et ont fait l'objet de débats animés, pour ne pas dire houleux et contradictoires. Ils sont centraux. Les jeunes en ont conscience. Mais comment peut-on inverser la tendance, et penser que la jeunesse ne représente pas un coût pour notre société, mais un véritable investissement, un investissement dans l'avenir ? À cette génération qui entend à longueur de journée parler de la dette qui lui revient, plus de 2 milliards d'euros (dette économique, dette financière, mais aussi la dette écologique, car je vous rappelle que nous vivons sans doute avec plus de deux degrés de température de plus que dans les années 50), il est peut-être temps d'envoyer un signal fort en affirmant notre volonté d'investir sur ces questions, et d'investir véritablement.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, monsieur le rapporteur.

**ALLOCUTION DE PATRICK KANNER,  
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS <sup>1</sup>**

**M. le Président.** La parole est à M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

**M. Kanner.** Deux milliards d'euros de dette publiques, je prends tout de suite, mesdames et messieurs ! Il manque quelques zéros, monsieur le rapporteur. C'est plutôt 2000 milliards. Mais cela va mieux, vous verrez demain quelques résultats en la matière.

Monsieur le président, Cher Jean-Paul Delevoye, Monsieur le député Potier ; Monsieur le président de l'Agence du service civique, François Chérèque, Monsieur le président de la FNARS, Louis Gallois, Mesdames et Messieurs les présidents ici présents ou représentés, Monsieur le président Fondard, Monsieur le rapporteur, cher Antoine Dulin, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental, Mesdames et Messieurs les représentants du secteur associatif, je salue aussi mon cabinet ici présent, mon directeur adjoint, Mesdames et Messieurs.

Je vais m'exprimer en vous priant d'ores et déjà d'excuser mon départ autour de 15 heures, mais je suis un ministre militant et j'ai un canton à défendre ! Faisant partie des quelques socialistes qui ont réussi à passer la barre du premier tour, je tiens à aller jusqu'au bout de mon parcours : si vous voulez me conserver avec vous pendant quelque temps, c'est une des conditions de ma présence potentielle au sein du gouvernement. Rassurez-vous, je suis sûr que tout ira bien. S'il y a des électeurs dans cette salle, n'hésitez pas à m'accompagner dans ce combat.

Je tiens en tout cas à vous remercier, Monsieur le président, pour le rôle essentiel que joue votre Conseil en termes de mise en perspective, d'expertise, de conseil, voire d'impertinence constructive, pour que les acteurs et les décideurs publics aillent de l'avant. Je crois que c'est votre état d'esprit, Monsieur Delevoye. Nous nous connaissons depuis longtemps, et vous qui m'avez accueilli ici de nombreuses fois en tant que président de l'Union nationale des CCAS, je sais que cette expression d'impertinence ne vous choque pas quand il s'agit de faire bouger les lignes dans une société souvent trop figée aujourd'hui.

À travers cet avis de suite soumis à délibération ce jour, vous témoignez encore une fois non seulement de votre vigilance à l'exécution des préconisations que vous avez portées il y a deux ans et demi - ainsi que cela a été rappelé par le rapporteur - mais surtout vous rappelez l'importance de continuer à être ambitieux, déterminé, pour améliorer les conditions de vie des jeunes.

---

<sup>1</sup> Seul le prononcé fait foi

Avant d'aborder les préconisations émises, permettez-moi à mon tour de revenir quelques instants sur le bilan de l'action de l'État ces deux dernières années. Comme j'ai déjà pu le dire aux membres de la section des affaires sociales et de la santé - qui m'ont accueilli le 11 février dernier - je tiens à vous redire combien votre précédent avis sur *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* a largement orienté les politiques publiques du gouvernement à l'époque, et je vais essayer de me montrer à la hauteur de vos espérances. Cet avis arrivait sans doute au bon moment, quelques semaines après l'élection du Président de la République, mais il était surtout riche en analyses et en propositions qui ont largement nourri la réflexion de l'action publique, pour faire vivre cette priorité jeunesse qui est toujours au cœur de l'action gouvernementale.

Certes, les difficultés économiques qui ont été rappelées - sanitaires, sociales - de la jeunesse de France, ne se sont pas effacées en ces quelques mois et, vous le soulignez, la crise économique frappe en premier lieu les enfants et les jeunes. Pour autant, je le dis de manière très solennelle, je ne supporte plus l'idée de se laisser envahir par une morosité lourde, structurelle, visant à croire que rien ne change, que rien ne bouge, qu'aucune modification et aucune réforme ne sont possibles dans ce pays.

L'opprobre porté contre les politiques, au sens large du terme, d'une inertie et d'une incapacité à agir, est similaire aux clichés véhiculés contre les jeunes, apathiques et qui seraient non-engagés. Nous savons que cette vision des choses est le terreau de toutes formes d'obscurantisme, qu'il soit politique ou religieux.

Depuis deux ans, c'est une véritable révolution copernicienne qu'ont engagée mes prédécesseurs, que je tiens à saluer, Valérie Fourneyron tout d'abord, et Najat Vallaud-Belkacem ensuite, sous l'impulsion du Premier ministre et sous la haute autorité du Président de la République. La philosophie qui nous anime est en lien direct avec votre avis, autour de quatre axes. Je voudrais vous les rappeler :

Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès au droit commun des jeunes, aux droits sociaux, pour en finir avec l'empilement des mesures dérogatoires et illisibles, cela a été dit avec la force du rapporteur. Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité, lutter contre les inégalités et les discriminations, encourager la participation des jeunes dans le débat public, et rendre effective la construction des politiques publiques, je dirais même la coconstruction de ces politiques publiques.

Dresser la liste à la Prévert des 64 mesures de notre plan Priorité jeunesse serait fastidieux, pour vous comme pour moi, car elles concernent l'ensemble des problématiques de formation, de logement, de santé, d'accès à l'emploi, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Je souhaite néanmoins souligner quelques avancées qui me semblent traduire au mieux l'action du gouvernement en faveur de l'accès à l'autonomie des jeunes.

Tout d'abord, les mesures en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes, comme la mise en place des emplois d'avenir et le développement de la Garantie jeunes, pour les jeunes les plus en difficulté ; je souhaite notamment rappeler que ce dernier dispositif donne accès à un niveau de ressource équivalent au RSA socle pour chaque jeune, soit près de 450 €, mais avec un accompagnement renforcé vers l'emploi. Chacun sait bien ici - et je suis conseiller général, conseiller départemental bientôt je l'espère - que beaucoup d'allocataires du RSA socle passent au travers des mailles du filet, non pas du droit à obtenir, mais simplement de l'accompagnement social lié à cette mesure, absolument nécessaire pour la solidarité de notre pays.

Concernant cette Garantie jeunes, j'ai bien entendu le message de la rendre publique sous forme d'un droit systématique : je rappelle néanmoins que cela passe par une négociation avec l'Union européenne, puisque cette Garantie jeunes est lourdement et largement financée - et c'est tant mieux - par l'initiative emploi jeunesse portée par l'Union européenne ; et j'espère que les 6 milliards d'euros qui sont consacrés en la matière par l'Europe soient pérennisés, de manière à pérenniser aussi cette politique, voire à la développer.

La deuxième série de mesures regroupe celles favorisant la formation des jeunes, comme :

- la réforme et la revalorisation des bourses étudiantes ;
- la création du dossier d'admission post-bac ;
- la mise en place du SPRO, le Service public régional d'orientation ;
- les mesures favorisant l'accès aux ressources des jeunes, dont la prime d'activité est la plus emblématique. Mesdames et Messieurs, je me suis fortement mobilisé, avec mes collaborateurs, pour que la nouvelle prime d'activité soit accessible aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, et les annonces du Premier ministre à cet égard sont une vraie victoire pour la jeunesse ; aux parlementaires, Monsieur le député, de le confirmer dans les débats à venir dans le cadre du projet de loi porté par François Rebsamen ;
- l'accès au logement autonome pour les jeunes par la mise en place de deux dispositifs de sécurisation des loyers, l'un pour les jeunes étudiants, l'autre pour les jeunes salariés, mais également la création de 40 000 logements étudiants d'ici 2017. C'est aussi une mesure extrêmement importante pour notre jeunesse ;
- la valorisation de l'engagement des jeunes et la volonté du gouvernement de contribuer au développement de l'esprit citoyen de notre jeunesse par la mise en place d'un service civique universel permettra dès cette année de répondre aux demandes d'engagement de plus de 70 000 d'entre eux pour atteindre 150 000, voire plus courant 2016. Les arbitrages financiers ont été donnés dans ce sens et je m'en félicite.

Au-delà de la création de mesures nouvelles, l'enjeu du travail engagé depuis 2012 tient à la mobilisation de tous les acteurs, principalement des jeunes eux-mêmes, dans les politiques de jeunesse, comme vous le préconisez. Cette mobilisation s'est traduite par une gouvernance renouvelée des politiques jeunesse au niveau de l'État central comme sur les territoires.

Cela s'est notamment traduit par la relance du Comité interministériel à la jeunesse, sous la présidence du Premier ministre. Deux comités mobilisant un grand nombre de ministres se sont déjà tenus en février 2013, puis en mars 2014. Ce n'est pas fini. Je vous en parlerai plus loin dans mon propos.

La création qui avait été souhaitée d'un poste de délégué interministériel dès le mois de janvier 2014. Face au constat d'empilement des dispositifs jeunesse et de la délicate articulation entre les niveaux de responsabilité - centrale, locale - entre l'État et les collectivités, les responsables associatifs, la création de ce délégué interministériel est la personification d'une fonction essentielle d'ensembliser des actions thématiques que nous portons.

Avec la mise en place des Comités de l'administration régionale, les CAR, la mobilisation de l'État s'est ainsi traduite par un travail de territoire à travers ces comités qui, autour des préfets, rassemblent tous les services de l'État. Dans toutes les régions, des CAR thématiques sur la jeunesse se sont déroulés. La dynamique est engagée, il faut la poursuivre, la renforcer ; il nous incombe collectivement d'accroître encore nos efforts pour améliorer les conditions de vie et d'accès au droit commun pour tous les jeunes quel que soit leur lieu de vie.

C'est dans cette direction que sera mobilisée l'action de mon ministère. Des premières mesures impactant la jeunesse ont été présentées en début de mois par le Premier ministre lors du fameux Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté pour faire vivre les valeurs de la République.

C'est notamment sur la base de ces mesures - en concertation avec les jeunes, le mouvement associatif, les représentants de l'État - que je souhaite faire vivre la priorité jeunesse en axant mon action sur plusieurs points.

Tout d'abord, l'accès aux droits. Que ce soit en matière de santé, de logement, d'accès à l'emploi ou à une formation, je souhaite que l'accès aux droits sociaux devienne une réalité pour tous les jeunes, c'est pourquoi, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cette même enceinte, l'accès à l'emploi des jeunes restera une priorité du gouvernement. Elle s'illustre notamment par le déploiement de la Garantie jeunes sur 61 nouveaux territoires - donc 71 au total - le développement aussi des emplois d'avenir, sous l'autorité de M. Rebsamen, mais également la mise en place de nouveaux contrats, ce que nous avons appelé, dans le cadre de ce Comité interministériel, les contrats « *starter* » dans le secteur marchand à destination des jeunes décrocheurs, avec, comme conséquence pour les employeurs, le « *zéro charge* » pour ces jeunes décrocheurs mobilisés par les missions locales et voulant intégrer le secteur marchand. C'est une mesure extrêmement importante qui sera mise en œuvre dès 2015.

C'est aussi la création d'une grande école du numérique. Pas une école au sens physique du terme, mais un concept de l'école du numérique qui sera créée pour permettre à tous les jeunes - notamment les jeunes décrocheurs, les jeunes sans formation - d'accéder à une formation qualifiante synonyme d'avenir professionnel, notamment dans le secteur du numérique.

Nous poursuivrons également avec volontarisme le travail engagé par le ministère de la Santé sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention, et aussi avec le ministère du Logement sur l'accès au logement autonome ; autant de préconisations qui sont les vôtres et qu'il nous faut mettre maintenant en œuvre.

Nous l'avons vu encore récemment par l'enquête publiée par l'AFEV - vous y faites référence - le 17 mars dernier : la grande majorité des jeunes se heurtent à des difficultés importantes en matière d'accès au logement et plus encore lorsqu'ils sont issus de milieux populaires. Il n'y a pas qu'une jeunesse dans ce pays, il y a des jeunesses, et porter tel nom, être de telle couleur de peau, habiter à telle adresse, être une femme, peut-être - nous le savons bien - un handicap complémentaire.

C'est pourquoi j'appelle à l'égalité républicaine, qui passe sûrement par une démarche d'équité, c'est-à-dire donner plus à ceux qui ont moins, en tout cas, accompagner plus ceux qui ont moins. Nous allons nous y atteler avec détermination.

Il y a aussi la formation des jeunes dans ces priorités ; garantir l'accès au droit commun pour les jeunes, c'est avant tout s'assurer de leur information sur leurs droits. En ce domaine, le chantier, le choc, de simplification des démarches administratives, devra être au cœur de nos priorités en 2015.

La clause d'impact de jeunesse - vous l'avez évoquée, Monsieur le rapporteur - pour atteindre l'objectif d'égalité d'accès aux droits pour tous les jeunes : il ne convient pas seulement de porter l'idée de sécuriser leur parcours d'insertion sociale, professionnelle, mais aussi de leur donner les moyens de prendre toute leur place dans la société sans qu'aucune discrimination ne leur soit opposée.

C'est exactement l'enjeu de la clause d'impact jeunesse souhaitée par nos instances, souhaitée par les organisations de jeunes, décidée lors du dernier CIJ ; elle fait aujourd'hui l'objet d'une circulaire de mise en œuvre qui est à la signature du Premier ministre. Un *memento* d'accompagnement sera créé pour faciliter sa mise en œuvre au plus vite.

Je voudrais aussi insister, Mesdames et Messieurs - cela a été évoqué il y a quelques instants - sur la participation des jeunes.

En matière de représentation des jeunes aux instances qui les concernent, la route est encore longue, très longue, pour qu'ils soient vraiment associés aux instances des missions locales - ce qui semblerait une évidence - des CCAS, par exemple, et je ne doute pas que le renouvellement du CESE comme des CESER, en 2015 et 2016 sera exemplaire ; donc je compte aussi sur vous pour ouvrir les portes, les fenêtres, les vasistas, tout ce que vous voulez, pour que les jeunes entrent dans les CESER.

Faites-leur une petite place là où vous êtes en responsabilité. Je ne veux pas être politiquement incorrect, mais j'y pense beaucoup en vous regardant, les uns et les autres. La maturité - comme la mienne - a une force extraordinaire, celle de la sagesse ; mais l'impertinence des jeunes nous permet peut-être d'être encore plus sages quand on les rencontre dans les instances qui sont les vôtres ; en tout cas, j'en serais très heureux. Vous pourriez me dire qu'au gouvernement, nous pourrions faire la même chose ! J'en prends acte ! Je devance vos propos en la matière.

En tout cas, quand je vois la qualité des avis et rapports produits par le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse dans votre Conseil, je pense qu'effectivement, il faudra lever certaines formes de résistance - et je pèse mes mots - peut-être de corporatisme en la matière. Je suis un peu impertinent à mon tour !

La gouvernance territoriale - dans une démarche de soutien à l'innovation territoriale et de recherche d'une offre toujours plus efficaces - est lisible pour les jeunes. Nous avons lancé en février dernier le programme d'investissements d'avenir pour des politiques jeunesse intégrées ; 59 M€ seront ainsi mobilisables dès le mois de juin prochain pour l'émergence d'une quinzaine de projets de politique intégrée.

Mesdames et Messieurs, au-delà d'une approche transversale des problématiques des jeunes, comme nous le portons au niveau gouvernemental depuis 2012, le décloisonnement doit désormais se matérialiser sur les territoires en milieu rural, dans les quartiers de la ville, en Outre-mer. Une gouvernance élargie entre collectivités, associations et jeunes eux-mêmes - et j'insiste évidemment sur ce dernier point - devra créer des points d'entrée d'accueil unique pour les jeunes de 13 à 30 ans.

À titre d'exemple, il pourra s'agir d'offrir des solutions d'accueil, d'information, d'accès à une offre culturelle d'engagement d'entrepreneuriat des jeunes. Ainsi, je ne doute pas que les écueils d'accès à l'information et aux droits sociaux que vous pointez seront aussi les problématiques que les territoires souhaiteront aborder et trouveront ainsi des réponses par ces expérimentations nouvelles. Je vous engage, je vous incite, je nous incite, à l'innovation en la matière.

Au niveau de la gouvernance nationale, je partage votre analyse selon laquelle nous devons aller plus loin et que les modalités de gouvernance de la jeunesse doivent être renforcées pour donner plus de visibilité aux interventions croisées des politiques sectorielles. C'est pourquoi je partage votre proposition de créer un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, que je souhaite mettre en place dès cette année si, bien sûr, un *consensus* s'installe autour de cette idée.

En conclusion, Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, comme vous le voyez, contrairement aux analyses à charge que j'ai lues aujourd'hui dans un quotidien dont la bienveillance à l'égard du gouvernement n'est pas tout à fait l'apanage, le gouvernement a agi et continuera à agir en faveur de la jeunesse, sa priorité.

Les défis restent nombreux, mais la volonté est là, une volonté qui n'est pas celle de faire seul, mais de faire : avec vous, les experts et les observateurs de la société civile ; avec nos partenaires que sont les collectivités locales, les partenaires sociaux et le secteur associatif ; et surtout avec les jeunes et leurs organisations de plus en plus structurées, ce dont je me félicite.

C'est dans ce sens que j'ai proposé au Premier ministre que le troisième comité interministériel à la jeunesse que j'évoquais dans mon propos se déroule dans un format profondément renouvelé : à la fois participatif et donnant une place centrale à la parole des jeunes, mais aussi ancré dans la réalité, le quotidien des jeunes.

En juin prochain, il rassemblera des ministres - bien sûr - et 300 jeunes. Pour le préparer et nourrir ces travaux, quatre rencontres territoriales seront organisées pour aborder l'ensemble des grands chantiers de la jeunesse. La première aura lieu dès le neuf avril prochain, à Nantes. Je ne doute pas que vos réflexions nourriront ces échanges et ceux de la rencontre suivante, le 20 mai à Marseille, qui s'emparera des accès aux droits pour les jeunes. Deux autres dates - et deux autres lieux - doivent être définis.

Si je souhaite ce dialogue direct avec les jeunes, c'est parce qu'il m'apparaît impératif, en tant que responsable public, de s'assurer de l'efficacité concrète de notre action auprès de ces « *acteurs bénéficiaires* » diront certains. Mais je crois profondément que c'est aussi ainsi que nous pourrons nourrir l'action du gouvernement et transformer en actions concrètes des idées qu'ils expriment très clairement et qui peuvent transformer le quotidien des jeunes eux-mêmes.

Vous l'aurez compris Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs, Monsieur le président, plus que jamais mon ministère a besoin de vous entendre, de débattre avec vous pour défendre et faire vivre une priorité jeunesse qui rassemble l'ensemble du gouvernement et de la Nation. Nous aimons la jeunesse de notre pays. Cet amour doit s'accompagner de preuves tangibles et fondatrices d'une société plus juste, plus confiante en elle parce qu'elle fera confiance à sa jeunesse. Merci à toutes et tous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Monsieur le ministre, bien évidemment, si vous avez envisagé Paris comme lieu et que vous souhaitez une rencontre avec 300 jeunes dans cet hémicycle, nous serions ravis de pouvoir faciliter cet échange entre le monde de la jeunesse et celui des décideurs politiques.

### **INTERVENTION DE FRANÇOIS CHÉRÈQUE, PRÉSIDENT DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE <sup>2</sup>**

**M. le Président.** Avant d'entendre les groupes, Monsieur le président de l'Agence du service civique, souhaite intervenir.

---

<sup>2</sup> Seul le prononcé fait foi.

La parole est à François Chérèque.

**M. Chérèque**, président de l'Agence du service civique. Je n'avais pas prévu d'intervenir plus que cela, mais puisque vous m'incitez à le faire et étant donné que j'ai rarement fui un micro, je vais donc le faire !

Par rapport au projet d'avis que je n'ai pas lu dans les détails - mais j'ai lu la presse, y compris critique et, parfois, c'est aussi à travers la presse critique que l'on comprend le fond des choses - voici quelques réactions.

On parlait ensemble de la jeunesse après les attentats qui ont eu lieu en France, de la mobilisation du 11 janvier dernier et des réactions. Le débat existe encore - je l'ai lu récemment dans une interview - sur les jeunes qui soit disant n'avaient pas respecté la minute de silence et qui n'avaient pas été *Charlie*. Les uns et les autres avons pu être choqués par ces démarches qui nous semblaient hostiles ou anti-citoyennes. En même temps, dans un second temps, j'ai fait une tribune dans *Libération* et me suis demandé : qu'est-ce qu'être citoyen ?

Être citoyen, ce sont des devoirs que tout citoyen qui habite dans notre pays a - Français ou pas Français - d'engagement, d'écoute, de solidarité. Ce sont les valeurs de la République. Mais être citoyen, ce sont aussi des droits. Or, on peut se demander si une partie de la jeunesse à qui l'on demande d'être citoyen a totalement les droits que toute personne doit avoir dans la République.

Le projet d'avis qui nous est présenté fait approche ce problème. Droit à l'emploi, droit à la formation, droit à la santé, droit au logement. N'a-t-on pas aussi à s'interroger vis-à-vis de cette jeunesse qui soit disant n'est pas citoyenne ? Car être citoyen, c'est aussi avoir les moyens de l'être ; c'est avoir accès à cette citoyenneté à travers des droits qui sont refusés à cette jeunesse.

Par ailleurs, il y a le débat sur le service civique pour tout le monde ; le fait que l'on ait besoin de mettre tous les jeunes au même endroit pendant une période pour qu'ils soient dans une forme de mixité sociale, qu'il y ait une espèce d'égalité républicaine, qui n'a jamais existé dans le service militaire mais qui semblerait être celle qu'il y avait dans le passé, et que l'on voulait faire au niveau du service civique.

J'ai eu la même réaction, car on a une vision de la jeunesse unique. Certains sont déviants d'une façon insupportable, mais globalement, dans notre pays, la jeunesse n'est pas égale. Dans le projet d'avis, il est important que l'on signifie qu'il y a une jeunesse en exclusion, une jeunesse en difficulté, mais aussi que la jeunesse n'est pas égale, que globalement il y a une jeunesse citoyenne qui a envie de s'engager. Je pense qu'il faut s'appuyer sur cette jeunesse-là, d'où la transformation d'un service civique non obligatoire en un service civique universel, afin que tous les jeunes qui veulent le faire puissent s'y engager. Mais pour cela, il faut un égal accès aux droits.

Enfin, deux réactions sur le projet d'avis.

D'abord, l'accompagnement, un élément très important qui, d'ailleurs, a été soulevé dans le plan de lutte contre la pauvreté dont je suis chargé du suivi. Mais dans un système de décentralisation d'organisation des pouvoirs qui n'est

pas identique, l'accompagnement n'est pas simple. Quelle est la responsabilité ? Qui est la garantie de l'accompagnement des personnes en difficulté sociale ?

Ensuite, je ne suis pas sûr que demander à la région d'être le coordinateur des politiques sur la jeunesse soit une bonne chose. En tous les cas, il y a un élément contradictoire. Si l'on veut que les jeunes aient accès au RSA activité - ce qui peut être une volonté que je partage - qu'ils aient accès à certains droits sociaux qu'ils n'ont pas et que ces droits soient coordonnés par le département... il y a une contradiction ! Il faut choisir. On a un élément qui renvoie à la complexité de notre carte administrative : qui fait quoi ? Qui est garant de cette complexité ? Faisons en sorte qu'il n'y ait pas la coordination et le suivi d'une partie des personnes à la charge du département et que d'autres, parce qu'ils sont jeunes, relèvent de la région. Au regard de cette complexité, ce n'est pas forcément une bonne chose.

**INTERVENTION DE LOUIS GALLOIS,  
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)**

**M. le Président.** La parole est à Louis Gallois, président de la FNARS.

**M. Gallois,** président de la FNARS. Merci beaucoup, Monsieur le président. Je partage tout à fait ce qu'a dit François Chérèque. Nous partons d'un constat qui est le même que le rapporteur. Mettre des moyens sur les jeunes, c'est investir. Ce n'est pas un coût, mais le plus bel investissement que puisse faire un pays. C'est un investissement absolument prioritaire.

À la FNARS, nous ne sommes pas trop mal placés pour savoir ce qu'est la pauvreté chez les jeunes, puisque 25 % des personnes accueillies dans nos centres d'hébergement ont de 18 à 25 ans. C'est un phénomène totalement nouveau et il faut que nous en prenions la mesure. 15 % des 18-25 ans n'ont pas de formation, pas de ressources, pas d'emploi. Je pense que ce sont des générations sacrifiées.

Concernant le projet d'avis - que nous soutenons - je voudrais faire quelques remarques.

La première, c'est appuyer le fait de rendre plus simples et plus lisibles les dispositifs et les prestations, qui sont beaucoup trop nombreux, qui s'accumulent et s'empilent.

Deuxièmement, sur la Garantie jeunes, nous avons une préoccupation, c'est qu'une partie des publics n'est pas recensée, parce qu'une partie des jeunes ne va pas dans les missions locales.

Il faut aller vers les jeunes, il faut aller les chercher si on veut avoir les jeunes qui sont les plus exclus de l'emploi, il faut aller les chercher et bien sûr les accompagner de manière intensive, comme le disait François Chérèque.

Nous souhaitons également que l'on regarde le problème de la sortie d'institutions de l'enfance. L'aide sociale à l'enfance protège les jeunes jusqu'à 18 ans et à 18 ans, on les retrouve dans nos centres d'hébergement.

Je pense qu'il faut que nous regardions de très près comment nous pouvons gérer ces sorties d'institutions qui se passent très souvent mal. L'accompagnement des 18-21 ans va devenir pour nous un sujet majeur dans le cadre des Contrats jeunes majeurs. Nous souhaitons que les départements jouent un rôle important ; or, ce n'est pas une obligation, pas une prestation obligatoire.

Sensibilisation sur les dépenses de logement. Nous appuyons ce qu'a dit le rapporteur sur la garantie universelle des loyers. Elle va être expérimentée en région Ile-de-France, à Paris, et nous souhaitons qu'elle s'étende parce que les jeunes sont les premiers à souffrir des difficultés de paiement des loyers.

Enfin, sur la prime d'activité, nous saluons son ouverture aux 18-25 ans : c'est une grande avancée, qui n'a peut-être pas été notée comme elle l'aurait dû l'être. Nous voulons nous assurer qu'elle bénéficiera à tous, en particulier aux apprentis et aux étudiants en emploi, c'est-à-dire à ceux qui sont dans des dispositifs de formation sinon nous passerions à côté de nos objectifs.

Telles sont les quelques remarques que je voulais faire.

**M. le Président.** Merci, monsieur Gallois.

Je salue la présence au banc du gouvernement et du parlement de Céline Jaeggy-Roulmann, conseillère « insertion professionnelle, emploi des seniors et des personnes handicapées » qui représente le ministre du Travail, François Rebsamen. Merci de votre présence, Madame !

### **INTERVENTION DE DOMINIQUE POTIER, DÉPUTÉ DE MEURTHE ET MOSELLE <sup>3</sup>**

**M. le Président.** Monsieur le député, vous avez la parole.

**M. Potier,** député de Meurthe et Moselle. Je voudrais saluer moi aussi la qualité du projet d'avis présenté par Antoine Dulin et sa grande perspicacité et dire au ministre, M. Kanner, qu'il a eu raison de s'insurger contre ceux qui mettaient en cause l'engagement du gouvernement. Je salue son engagement et je salue le ministre et le futur conseiller départemental mais je veux surtout vous dire que l'un des éléments qui a été pointé, le plus sensible dans ce projet est une carence qui ne remonte pas à 2-3 ans mais à bien plus longtemps : un système d'orientation performant. Il y a là une des plus grandes discriminations sur le plan social et culturel pour l'avenir des jeunes. C'est quelque chose auquel nous devons remédier, que l'on ne peut pas - je suis d'accord avec le Président Gallois et François Chérèque - confier entièrement aux régions. Il y va de l'égalité républicaine en la matière.

Par ailleurs, nous vivons à travers ces élections - entre l'abstention et le vote extrême - une crise du civisme qui connaît sa *ixième* secousse et nous devons en tirer les leçons, y compris dans cette nouvelle génération de droits qui est proposée par le rapporteur, Antoine Dulin.

---

<sup>3</sup> Seul le prononcé fait foi.

Je veux mettre en garde : il ne faut pas ajouter des droits aux droits dans cette période sans renouer avec un *consensus* national sur ce que sont les droits et les devoirs en matière sociale, qui sont l'un des actes fondateurs du civisme ; le civisme ce n'est pas que le service civique ou une *énième* mission donnée à l'Éducation nationale. C'est certainement aujourd'hui - tel qu'on l'a vu dans l'électorat populaire, notamment chez les « exclus » mais également chez les « repus » - le point de divergence le plus important et le plus fragilisant de l'intérieur pour notre République.

Refonder ce pacte social en termes de droits et de devoir, le faire au-dessus des différences partisans dans le champ de la République est certainement une urgence dans laquelle nous pouvons inclure un accompagnement de la société qui n'apparaisse pas comme quelque chose de discriminant pour ceux qui sont au travail où pour ceux qui en sont exclus durablement. Autrement dit, il n'y a de nouveaux droits pour les jeunes sans redéfinition du pacte républicain qu'il faut moderniser et revisiter au vu de la modernité. Je crois que c'est la tâche la plus urgente que nous ayons à faire et votre noble assemblée dans sa capacité à voir le long terme doit éclairer l'assemblée sur ces sujets.

**M. le Président.** Merci, monsieur le député. Monsieur le ministre a indiqué à plusieurs reprises que notre assemblée - le Conseil économique, social et environnemental - était le seul endroit de la République qui pouvait peut-être, à l'instar du conseil national de la résistance dans d'autres circonstances de reconstruction d'un pays détruit - retrouver le sens d'un contrat collectif à redéfinir entre la majorité, l'opposition, le patronat et les salariés sinon il risque d'y avoir des fractures irréparables dans notre société.

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M Grosset, au nom du groupe de l'UNSA

### *UNSA - M. Grosset*

**M. Grosset.** Monsieur le président, Monsieur le ministre, Messieurs les présidents, Monsieur le rapporteur, je voudrais faire quelques remarques. Les compléments au projet d'avis ont été faits par les interventions des uns et des autres. J'ai bien noté l'intervention de M. le ministre qui donnait acte d'un certain nombre de propositions qui étaient déjà dans le projet d'avis. On ne peut pas dire que les choses soient forcément réglées mais il y a des choses qui ont été entendues et actées ; il n'empêche qu'il faut que l'on s'exprime ici sur notre réflexion et nos avis.

La réflexion tout à l'heure de François Chérèque était pertinente sur le moment que l'on a connu - notamment dans la période du début du mois de janvier - mais nous apprécions particulièrement la manière dont ce projet d'avis a été organisé car il s'agit d'un avis de suite.

Une petite remarque quand même : à l'UNSA nous ne pensons pas que l'insertion des jeunes sur la sécurisation de leur parcours puisse se faire indépendamment d'une situation générale de chômage de masse.

Nous ne pensons pas non plus que l'on puisse traiter cette question dans ce contexte. En clair, sans croissance, sans création d'emplois, vous nous permettez de douter que l'on puisse sécuriser réellement le parcours d'insertion des jeunes. Il n'empêche qu'il faut traiter cette question aujourd'hui ; mais, on ne peut pas la déconnecter de cela.

Nous approuvons la méthode d'avis de suite et nous constatons - c'est imparable quand il y a ce genre de réflexions - que certaines recommandations, et non pas des moindres, n'ont pas vraiment été suivies en relation avec notre avis de 2012 : il s'agit de la couverture sanitaire, de l'accompagnement dans l'accès aux droits sociaux, la simplification des dispositifs. D'autres ont été suivis mais quels en sont les résultats ? Quelle est l'évaluation ? Pourquoi un certain nombre de recommandations n'ont pas été suivies ? D'ailleurs dans la conclusion que vous faites dans votre projet d'avis, Monsieur le rapporteur, vous avez cette phrase sévère : « *Depuis 2012, notre assemblée ne peut que relever, comme dans son avis de juin 2012, la multiplication des dispositifs spécifiques et l'absence de coordination des acteurs chargés d'accompagner des jeunes* ». En clair, il y a certainement des choses qui peuvent se discuter sur le problème des moyens mais d'autres ressortent d'une volonté politique. Si cette volonté politique a fait défaut, il faut le noter et l'explicitier dans ce projet d'avis.

Dans ce cadre nous allons réitérer un certain nombre de préconisations qui ont déjà été faites en 2012, même s'il y a eu une part positive comme vous l'avez dit.

L'UNSA partage la préconisation qui vise à rattacher directement le délégué interministériel à la jeunesse au Premier ministre pour une meilleure coordination des politiques en direction des jeunes. Vous l'avez dit c'est l'émiettement des politiques, des actions et des acteurs, tant au niveau national que local, qui freine la réussite de la prise en charge et de l'accompagnement vers l'insertion.

L'UNSA approuve les préconisations qui visent à simplifier les démarches et faciliter l'accès des jeunes à l'information : mise en place d'un guichet unique des aides pour les étudiants.

Enfin, pour lutter contre la paupérisation des jeunes, l'UNSA partage la préconisation du CESE qui vise à ouvrir la prime d'activité aux jeunes qui ont un contrat de travail. Dans notre section, cela a fait un débat très important car on touche aux problèmes des moyens et des financements. En effet, l'UNSA soutient la mise en place de la prime d'activité, en remplacement des dispositifs PPE et RSA activité.

L'UNSA approuve les propositions et nous souscrivons à votre remarque : il faut une politique global et non un empilement de dispositifs dérogatoires.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Naton, au nom du groupe de la CGT.

*CGT - M. Naton*

**M. Naton.** Monsieur le ministre est parti... La jeunesse n'a pas seulement besoin d'amour, mais aussi et surtout de respect.

Cette suite d'avis, tout en poursuivant l'objectif d'améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, avance des propositions visant à sécuriser leur parcours d'insertion, notamment pour les plus en difficulté. Ne laisser aucun jeune au bord du chemin, telle a été la préoccupation constante des travaux de la section. La couverture sociale des jeunes est en effet toujours mal assurée, que ce soit pour l'accès aux soins ou à des dispositifs de prévention, aux indemnités chômage ou à des conditions de logement décentes, mais aussi en matière de revenus primaires qui demeurent faibles et précaires, que les jeunes soient en formation, en insertion professionnelle ou en études.

Le taux de natalité de notre pays est considéré comme un gage de dynamisme et d'ouverture sur l'avenir. Cela exige d'initier des politiques publiques favorables à l'épanouissement des enfants, puis l'émancipation de la jeunesse qui attend légitimement une prise en charge et un accompagnement bienveillants de la part de leurs aînés et des pouvoirs publics.

Force est de constater qu'il y a loin de la coupe aux lèvres avec la perte structurelle d'un nombre élevé d'emplois, une précarité galopante, un nombre très important de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme, des inégalités et exclusions croissantes portant atteinte à la démocratie.

Investir dans la jeunesse coule de source, tout le monde y gagne, en premier lieu les jeunes, mais aussi toute la chaîne intergénérationnelle, toute la société. C'est ce que démontrent les politiques d'investissement social bien pensées.

C'est à ce titre que la CGT soutient les propositions du projet d'avis allant dans ce sens : celles visant à informer, accompagner, assurer la représentation et la participation des jeunes sur tout ce qui les concerne ; toutes celles qui participent à leur bon état de santé et aux dispositifs de prévention si décisifs pour leur avenir ; des mesures simples comme celles d'un cautionnement solidaire pour l'accès au logement ; enfin les propositions permettant de simplifier une multiplication de dispositifs pour aller vers plus d'efficacité.

Le projet d'avis préconise la transformation de la Garantie jeunes en un droit. Il est donc urgent de soutenir tous les acteurs et les professionnels du secteur public de l'emploi notamment dans les missions locales. Ils ont aujourd'hui encore trop peu de moyens humains et financiers, et surtout des moyens à trop court terme. Le contenu du dispositif doit aussi être amélioré pour les jeunes en rupture familiale ; l'allocation attribuée est trop faible pour eux et la question du logement cruciale. Il convient d'être attentif à ce que ce droit soit bien accompagné de mesures permettant à ces jeunes d'accéder à un emploi stable et qualifié.

La CGT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Jond, au nom du groupe des associations.

### *Associations - Mme Jond*

**Mme Jond.** Mesdames, Messieurs, selon les sources et les tranches d'âge, il existe entre 1,7 et 1,9 million de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Le taux moyen de chômage des jeunes s'élève à 25 %. 20 % des jeunes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Cette réalité sociale doit questionner les acteurs de la société civile que nous sommes, ainsi que les responsables politiques, quant à l'efficacité des politiques de jeunesse. Ne renforçons pas le clivage entre une jeunesse intégrée et une jeunesse stigmatisée.

Alors que les effets de la crise continuent de toucher en priorité la jeunesse, il est urgent de garantir l'accès des jeunes à leurs droits sociaux et l'effectivité de ces derniers. Pour autant, ne concernant pas seulement le court terme, la problématique des parcours d'insertion et d'autonomie pose, dans la durée, la question du bien-être de notre pays, et ce sur les plan social, économique et politique.

La logique de sécurisation des parcours des jeunes, portée par ce projet d'avis, s'inscrit dans la perspective au long cours de l'investissement social. Il s'agit de se situer dans une approche préventive d'accompagnement des individus afin de minimiser les éventuels risques sociaux qu'ils pourraient connaître tout au long de leur vie.

Le groupe des associations souligne l'intérêt des recommandations positionnant l'action sociale dans une logique de prévention : éducation aux droits sociaux, structuration d'un service public de l'accompagnement et de l'orientation pour que celle-ci soit réellement choisie et non subie, amélioration du taux de couverture sanitaire. Toutes ces préconisations correspondent aux convictions du monde associatif qui contribue largement à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie au-delà des seules missions locales. Nous refusons d'être associés à la logique exclusive de réparation.

À travers ce projet d'avis, il est question de promouvoir une véritable politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans la société, laquelle ne doit pas être perçue comme une seule dépense, mais bien comme un investissement dans le présent, pour l'avenir.

La jeunesse, nouvel âge de la vie, reste aujourd'hui mal appréhendée par les politiques publiques, qui l'abordent principalement à travers le prisme familial *via* un millefeuille de dispositifs créés au fil du temps, sans jamais faire système. Le groupe des associations souhaite la fin de l'accumulation de ces dispositifs trop nombreux, complexes et peu lisibles.

En matière de dialogue et de concertation, nous soulignons l'importance du rattachement du délégué interministériel à la jeunesse au Premier ministre, afin que la priorité jeunesse puisse être portée à la mesure de ses ambitions.

Celle-ci ne saurait se définir, se mettre en œuvre et être évaluée sans la concertation continue avec les associations de jeunesse et les jeunes eux-mêmes.

Le groupe des associations salue l'approche par les droits qui a été défendue par le rapporteur. Donnons aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur autonomie, encourageons des logiques de partenariat entre jeunes, acteurs sociaux, État et collectivités territoriales. Luttons contre les formes de discrimination, qu'elles soient basées sur l'âge ou sur d'autres critères. Nous pourrions alors collectivement permettre l'entière participation des jeunes à la société.

Enfin, nous souhaitons souligner l'importance d'un changement de regard porté sur la jeunesse. Celle-ci, loin d'être apathique et égoïste, s'engage et souhaite participer à la construction collective, pour peu qu'on lui laisse la place qui lui est due. En 2010, plus d'un jeune (âgé de 18 à 24 ans) sur cinq était bénévole et ce taux n'a cessé d'augmenter. Faisons confiance à la jeunesse, notamment à travers des politiques publiques ambitieuses basées sur les droits.

Le groupe des associations salue l'important travail du rapporteur, approuve l'ensemble des préconisations et votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Pihet, au nom du groupe de la CGT-FO.

***CGT-FO - M. Pihet***

**M. Pihet.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce projet met l'accent sur un *statu quo*, voire une dégradation de la situation des jeunes. Cela vaut tant pour leur insertion sociale que professionnelle, les jeunes étant toujours plus nombreux à se retrouver ni à l'école, ni en formation, ni en emploi.

L'accès aux aides des dispositifs de soutien demeure difficile voire incompréhensible pour bon nombre d'entre eux. En matière d'accès aux droits à la couverture santé, les jeunes n'ont pas forcément l'information nécessaire. C'est pourquoi nous sommes favorables à la campagne d'information sur l'ACS qui est prévue. La préconisation de systématiser ce type d'information serait une avancée notoire.

Dans le même esprit, FO est favorable à la généralisation du tiers payant, qui contribuera à favoriser à l'accès à tous à la santé. Les recommandations adoptées en 2012 par notre assemblée peinent à être suivies d'effet.

Cependant, tout n'est pas resté au point mort. On note, par exemple, une amélioration en matière de concertation, de dialogue. Le projet d'avis met l'accent, à juste titre, sur la nécessité de sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans la vie active.

Pour FO, cela passe par de réelles possibilités de sortir de cette spirale qui oblige beaucoup de jeunes à passer par des situations précaires, à accepter des emplois en-deçà de leur qualification, comme si un véritable contrat de travail - et notamment un CDI - ne pouvait leur être accessible immédiatement.

Le groupe FO souscrit pleinement à la recommandation visant à pérenniser la garantie jeune afin d'en faire un droit, et à celle plaidant pour un assouplissement des critères du RSA socle. L'élargissement du RSA activité aux jeunes de moins de 25 ans, dans le cadre de la fusion PPE/RSA, constituerait un progrès effectif.

De nombreuses collectivités locales proposent des aides financières aux jeunes en recherche d'emploi. Ces initiatives, bien que répondant à un besoin, voire à une urgence sociale forte, n'en restent pas moins mal coordonnées entre acteurs et généralement génératrices d'incompréhension dans le parcours et d'inégalités territoriales.

Pour FO, une revue générale de ces politiques sociales locales est nécessaire afin d'évaluer leur impact et les possibilités d'en optimiser l'articulation. Cependant, le groupe FO demeure réservé à toute proposition versant à attribuer le *leadership* des politiques de jeunesse aux régions ou aux départements. En effet, on risque une rupture d'égalité républicaine inconcevable sur une thématique d'une telle importance.

De même, la représentation effective des jeunes au sein des CESER est déterminante. Plutôt que la mise en place de *quota* ou une représentation par la voie unique des organisations de jeunesse, FO privilégie un effort réel, collectif de rajeunissement des conseillers. En effet, les jeunes sont confrontés à des problèmes qui frappent toutes les tranches d'âge ; la diversité des profils est donc importante dans les deux sens et nous avons tous des efforts à faire.

Le groupe tient à remercier et à saluer le travail du rapporteur et votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Castéra, au nom du groupe des entreprises.

#### *Entreprises - Mme Castéra*

**Mme Castéra.** Messieurs les présidents, Monsieur le député, Monsieur le rapporteur, cher Antoine, Mesdames, Messieurs, l'avis de suite proposé par le rapporteur poursuit un double objectif : examiner ce que sont devenues les recommandations formulées dans l'avis présenté en 2012 et dresser un premier bilan de la situation des jeunes deux ans après le premier avis, réitérer certaines de ses recommandations et en formuler de nouvelles.

La partie constat du projet d'avis dresse un bilan complet et bien documenté sur l'évolution de la situation des jeunes qui, malheureusement, s'en est encore globalement détériorée.

Elle souligne la prise en compte par les Pouvoirs publics de mesures inspirées par l'avis de 2012 comme la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, l'amélioration des dispositifs d'aide aux jeunes en grande précarité ou encore la réforme des bourses.

La seconde partie présente de nouvelles propositions destinées à sécuriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Dans notre pays, trop de jeunes sont en grande difficulté et il est impératif de se mobiliser pour accompagner ceux qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Nous partageons les orientations du projet d'avis vers plus de simplification, de rationalisation des dispositifs et sur la nécessaire amélioration de l'information des jeunes, notamment en matière d'orientation, d'accès à la formation, aux droits sociaux et bien sûr à l'emploi.

Notre rapporteur, et c'est la mesure phare du projet d'avis, préconise - à l'issue de l'évaluation prévue sur ce dispositif expérimental - de pérenniser la Garantie jeunes mise en place en 2013 et qu'elle devienne un droit. Le groupe des entreprises porte un jugement positif sur cette Garantie jeunes car d'une part elle est ciblée sur les jeunes les plus en difficulté et d'autre part, elle consiste dans un accompagnement global renforcé et individualisé orienté vers la formation et l'emploi.

Nous sommes d'accord pour une montée en puissance de la Garantie jeunes sous réserve de la vérification de son efficacité et à condition de trouver les financements pérennes et générés par le redéploiement d'autres dispositifs et non par une augmentation de la dette ou de la fiscalité. Dans le millefeuille des dispositifs et dans la confusion des aides et des droits, il doit exister des gisements d'économie.

En revanche, alors que l'État prévoit un budget de 164 MEur pour 50 000 bénéficiaires en 2015, vouloir faire de la Garantie jeunes un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité ne nous paraît pas réaliste. Cela risque même de démobiliser les jeunes qui, *in fine*, faute de financement, ne pourront y avoir accès. Notre devoir est de ne pas faire aux jeunes des promesses que nous ne pourrions pas tenir. Le groupe des entreprises ne peut donc s'associer à la proposition de faire de la Garantie jeunes un droit d'autant qu'aucune projection financière n'a été réalisée, mais que le coût pourrait atteindre des centaines de millions d'euros, voire beaucoup plus, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint par la persistance d'un grave déficit des finances publiques.

Dans ces conditions - et même si l'engagement et la détermination de notre jeune rapporteur pour favoriser une meilleure insertion des jeunes méritent d'être salués - le groupe des entreprises s'abstiendra lors de ce vote.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme El Okki, du groupe des personnalités qualifiées.

*Personnalité qualifiée - Mme El Okki*

**Mme El Okki.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, dans une société où l'économie est en berne, où le taux de chômage atteint des records, où il devient difficile d'envisager l'avenir, les premières victimes sont souvent les jeunes. Quelle famille n'a pas autour d'elle un jeune en difficulté, voire même en grande difficulté ? Ce projet d'avis nous amène à réfléchir sur les actions proposées pour aider les jeunes, mais aussi et surtout pour redonner l'espoir à une jeunesse qui a beaucoup de mal à trouver sa place dans notre société.

Nous sommes allés à la rencontre de jeunes en grande difficulté et nous nous sommes rendu compte combien ils étaient en demande d'information, de formation et de solution pour se sortir de situations souvent précaires. Tous nous ont affirmé qu'ils ne souhaitaient pas l'assistanat, qu'ils ne rêvaient pas d'aide financière et nous ont affirmé que leur seul et unique souhait était de prendre leur indépendance par le travail.

Lorsqu'une situation est devenue grave au point parfois de ne pas savoir vers qui se tourner, la Garantie jeunes est une grande avancée pour permettre à chacun d'entre eux de trouver une porte de sortie.

N'oublions pas que ces dernières années le nombre de SDF de moins de 20 ans n'a fait qu'augmenter. Il faut prendre conscience de cette situation. Environ 135 000 à 140 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplômes et sans formation. Nombre d'entre eux peuvent se retrouver exclus du foyer familial et parfois la rue est la seule issue.

Nous ne devons pas accepter cela comme une fatalité. Les jeunes qui bénéficient du soutien familial trouvent souvent une solution, mais tous ceux qui n'ont pas cette chance finissent par se décourager et par ne plus croire en notre système. Il n'y a rien de pire qu'une jeunesse qui se sent exclue de notre société.

Dans certaines zones ou banlieues défavorisées - qui, bien souvent, concentrent chômage et précarité - ces jeunes qui ne croient plus au modèle républicain traduisent ce sentiment d'abandon en se réfugiant parfois dans des groupes de délinquants, ou pire encore dans certains cas, limités heureusement, dans des groupes extrémistes.

Chers collègues, depuis quelques mois, nous parlons beaucoup d'unité nationale ; pourtant, force est de constater que celle-ci est fragile. Une partie de notre jeunesse ne se sent déjà plus faisant partie intégrante de notre société. Il faut le réaliser et le comprendre, afin de trouver des solutions et redonner de l'espoir à tous ceux qui l'ont perdu. Il ne faut pas opposer les jeunes au reste de la société, mais simplement travailler pour soutenir les plus fragiles de façon à ce que chacun trouve sa place dans notre pays.

Je voterai le projet d'avis et je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Pajares Y Sanchez, au nom du groupe de la CFDT.

*CFDT - Mme Pajares Y Sanchez*

**Mme Pajares Y Sanchez.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, 140 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme, 699 000 étaient au chômage en janvier et plus d'un million de jeunes ne sont ni à l'école ni en formation ni en emploi en France.

Le précédent avis soulignait l'importance des ruptures dans leur parcours et leur forte exposition à la précarité du marché du travail. La CFDT revendique de longue date une sécurisation du parcours des jeunes, de l'école à l'insertion professionnelle, permettant une réelle autonomie et un meilleur accès aux droits sociaux.

Nous partageons donc l'idée d'un accompagnement de tout jeune dans son parcours vers une vie active, avec une attention toute particulière pour les plus éloignés de l'accès à l'emploi.

À ce titre, nous soutenons la préconisation d'une montée en charge progressive de la Garantie jeunes pour en faire un droit à l'accompagnement pour tous les jeunes répondant aux critères fixés. Il conviendra de privilégier dans cet accompagnement un accompagnement par référent unique, dont le recrutement doit être sécurisé par les missions locales.

Pour les jeunes vivant hors du foyer familial, il faut s'assurer que d'autres droits viennent compléter l'allocation de ressource : APL, CMU, aide à la mobilité. Mais cette extension de la Garantie jeunes, comme le souligne le projet d'avis, ne couvrira pas toutes les situations de rupture.

La prime d'activité peut répondre aux difficultés rencontrées si elle est ouverte à tous les jeunes avec un contrat de travail, y compris les apprentis et les étudiants salariés. La CFDT demande aux pouvoirs publics d'allouer les moyens nécessaires aux CAF pour faire face au travail occasionné par ces nouveaux allocataires.

La CFDT regrette que, pour beaucoup, l'accompagnement des jeunes et leur intégration dans le droit commun restent encore difficiles à accepter.

Le RSA jeune a échoué parce qu'il était un dispositif d'exception. La CFDT demande que s'engage une réflexion pour que les jeunes qui n'ont que peu ou pas travaillé puissent bénéficier du RSA socle s'ils ne peuvent compter sur la solidarité familiale, pour ne pas les laisser en dehors de toute protection sociale.

Pour nous, il est nécessaire de rendre actif le droit à la qualification et la formation. Si le droit de créance ciblée et le compte personnel de formation sont deux avancées, ils ne lèvent pas tous les obstacles financiers à la reprise de la formation. Nous soutenons la recommandation de l'avis sur ce sujet.

La CFDT réaffirme l'importance d'apporter des réponses efficaces aux situations difficiles vécues par certains jeunes, tant en termes de protection sociale qu'en termes de politiques publiques ambitieuses, pour garantir et rétablir leur confiance dans l'efficacité de notre protection sociale, de sa pérennité et de nos institutions.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

### *Coopération - M. Argueyrolles*

**M. Argueyrolles.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, chers collègues, je voudrais remercier tout de suite Antoine Dulin, dont les intentions généreuses ont provoqué de vifs débats, et notre président, François Fondard, qui a su permettre à tout le monde de s'exprimer.

Le sujet du débat était légitime. Nous n'avons plus le droit de laisser autant de jeunes aux portes de la vie sociale.

La situation des jeunes est très hétérogène. Beaucoup d'entre eux demandent moins de droits sociaux et d'allocations financières qu'une intégration réussie dans notre société, dont la porte d'entrée reste l'emploi, et bien sûr le logement. Notre jeunesse est riche de talents pour entreprendre et relever des défis auxquels notre pays est confronté.

Depuis plus d'un siècle, la coopération veut promouvoir l'émancipation des individus, qu'ils soient producteurs, consommateurs ou salariés, via un entrepreneuriat collectif qui place l'homme au cœur de la gouvernance. Les principes coopératifs sont porteurs de sens et attractifs pour les jeunes d'aujourd'hui.

Dans ce projet d'avis, quelque chose me gêne, qui tient à la tonalité générale et à la clé de répartition.

Pour la tonalité générale, notre section a traité prioritairement des diverses aides financières, plus ou moins justifiées, plus ou moins ciblées, sans vraiment s'attaquer à l'empilement des dispositifs qui caractérise les politiques de jeunesse. L'emploi et le logement, pour nous au cœur du sujet, ne relevant pas de notre compétence, ont été traités par d'autres sections, mais sans travail concerté et donc sans priorité commune.

De même, la place réservée au service civique est bien modeste. M. le ministre, Patrick Kanner, nous a dit tous les espoirs qu'il misait sur un service civique universalisé et volontaire, mais pour atteindre un objectif d'insertion, d'inclusion, ne faudrait-il pas un service obligatoire, civique ou militaire, réunissant des jeunes de toutes les couches la société sans distinction de culture ou de fortune ?

Vous nous avez livré un plaidoyer pour aider plus et mieux les jeunes, surtout ceux en difficulté. Notre intention n'est pas de critiquer la notion d'assistance en tant que telle : le droit d'être secouru doit rester au cœur de notre cohésion sociale, en particulier pour les plus fragiles. Mais évitons que cette aide, en se pérennisant doucement, se transforme en piège duquel on ne sort plus.

L'assistance doit avoir pour objectif de mettre le jeune en position favorable pour trouver un emploi. À cet égard, la Garantie jeunes comprend une période utile d'accompagnement de six semaines, qui pourrait être en effet portée à huit semaines ; mais sans évaluation fiable de l'efficacité de cette mesure, pouvons-nous préconiser d'ores et déjà de l'étendre ?

Quant à la clé de répartition, le projet d'avis ne traite pas clairement des moyens de financement. Bien sûr, les aides européennes pourront contribuer à cet effort, mais elles ne suffiront jamais à financer toutes les pistes proposées. Ainsi, si la Garantie jeunes était étendue à seulement 10 % des NEET, cette mesure coûterait déjà 1 milliard d'euros ; et, même raisonnement pour le service civique.

En conclusion, notre société doit savoir préserver ce qui fonctionne bien, comme le rôle foncièrement structurant de la famille, mais aussi se réformer pour faire une meilleure place aux jeunes. L'emploi reste la clé de l'intégration, pour autant que les progrès humains soient mis au cœur de l'acte d'entreprendre, comme le portent les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Malgré les réserves exprimées, le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

*Professions libérales - M. Capdeville*

**M. Capdeville.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, quand on observe les principaux obstacles auxquels les jeunes se trouvent confrontés aujourd'hui, on se dit qu'il y a urgence. Toutefois, comment expliquer qu'avec une part élevée de notre richesse nationale consacrée aux familles en très grande difficulté, qu'avec une multitude de dispositifs pour sortir les jeunes de la précarité, nous ne soyons pas en capacité de faire face à la dégradation de leurs conditions de vie, au décrochage scolaire aggravant les difficultés d'accès à l'emploi, au logement et aux soins, avec des parcours très inégaux ?

Pour ceux qui pensent que la société fait peu de cas de sa jeunesse, le projet d'avis nous rappelle combien la liste est longue des dispositifs d'aide en direction des jeunes. Le problème vient plus de l'absence de coordination des acteurs, du manque d'organisation des différentes portes d'entrée et d'efficacité des dispositifs. Nous avons pu en prendre la mesure à la mission locale de Bobigny, où le rapporteur a eu la bonne idée de nous mettre en présence de jeunes éligibles à la Garantie jeunes ainsi que les personnes en charge.

Si l'on considère que les politiques publiques d'insertion des jeunes dans la société sont un investissement dans l'avenir, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de quantifier cette population jeune, faute de statistiques sérieuses, ni en mesure de quantifier le montant des financements indispensables pour répondre aux besoins.

Comment assurer un *continuum* des politiques publiques pour un public hétérogène, en perpétuel changement de situation (rupture dans les parcours de formation, d'insertion ou rupture familiale). Les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études doivent pouvoir compter sur des aides, sans pour autant déroger aux critères d'éligibilité et à l'esprit d'un contrat « donnant-donnant ». Faire de la Garantie jeunes, un droit, ne doit pas en effet impliquer, selon nous, que tous les jeunes auront vocation à en bénéficier sur le seul critère d'âge.

La volonté de faciliter l'accès des jeunes aux professionnels de santé et de leur accorder des droits propres à partir de 16 ans n'exonère pas les parents de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants. Nous regrettons d'ailleurs, dans le projet d'avis, cette volonté d'anticiper l'émancipation des enfants.

Le rapporteur a tout au long des travaux affiché sa volonté de mettre fin aux ruptures de parcours, quel qu'il soit. En matière de soins, cette volonté devrait, par souci de cohérence, s'appliquer au régime d'assurance-maladie des étudiants. En effet, depuis 1995 et l'inscription dans la loi de l'assurance maladie universelle, le régime étudiant n'a plus raison d'être, et ce d'autant plus qu'il connaît de très graves dysfonctionnements, préjudiciables aux jeunes étudiants, et onéreux pour la collectivité.

Le groupe des professions libérales a ainsi déposé un amendement réclamant l'intégration du régime d'assurance maladie des étudiants dans le régime général, précisant, par ailleurs, que s'agissant de la couverture complémentaire, les étudiants pouvaient adhérer au système de leur choix. Notre amendement déposé a fait l'objet d'un compromis rédactionnel que nous avons accepté. Pour autant, nous estimons nécessaire d'aller vite, dans l'intérêt des jeunes étudiants.

Malgré ces remarques, le groupe des professions libérales votera majoritairement l'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

*CFE-CGC - Mme Weber*

**Mme Weber.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Monsieur le rapporteur, ce projet d'avis, qui fait suite à celui de juin 2012, dresse un bilan des préconisations adoptées à l'époque.

Le constat, sans être totalement négatif, montre que peu d'avancées ont eu lieu dans ce domaine, malgré l'urgence de certaines situations.

Il existe un réel problème d'insertion d'une partie de la jeunesse, cette dénomination couvrant une population large puisque, selon les problématiques, elle va de 16 à 29 ans. On peut se demander, alors que le constat a largement été fait dans ce projet d'avis et le précédent, pourquoi les pouvoirs publics ne le traitent pas de façon efficace.

La CFE-CGC partage certaines préconisations faites, à savoir qu'il faut supprimer le millefeuille des dispositifs pour aller, sinon vers un guichet unique, du moins vers deux ou trois portes d'entrée.

Il faut renforcer l'accompagnement des jeunes pour les aider à se retrouver dans ce méandre de dispositifs, pérenniser la Garantie jeunes, systématiser le Contrat jeune majeur, pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, renforcer la prévention, et notamment celle des accidents de travail, faciliter l'accès aux soins en leur permettant d'accéder en fonction de leurs ressources à la CMU, CMU-C ou à l'ACS. La CFE-CGC est également en phase avec le fait qu'il faut une coordination des politiques jeunesse.

En revanche, la CFE-CGC est opposée à d'autres préconisations, notamment à toutes les mesures permettant automatiquement de bénéficier de certaines prestations sans en faire la demande, comme la fusion de la procédure d'admission post-bac et du dossier social qui entraîne une systématisation de la demande de bourse.

La CFE-CGC estime que tout octroi de prestations doit être lié à une demande des intéressés. Elle est contre l'instauration de droits *a priori*. Elle n'est pas non plus favorable à la création de nouveaux centres de santé universitaires, mais à la diffusion, au sein des universités, de la liste des centres de santé de proximité.

Compte tenu des difficultés de gestion du régime de base de la Sécurité sociale étudiante, elle ne serait pas opposée à sa reprise par le régime général de l'assurance-maladie ou la MSA.

Dans notre propos introductif, nous faisons le constat du peu d'avancée des réformes en direction des jeunes alors que personne ne nie qu'il existe des problèmes spécifiques à cette tranche d'âge. La raison est certainement due en grande partie à la difficulté de trouver les financements à mettre en place et les grands absents de ce projet d'avis sont l'analyse des coûts des préconisations et les moyens financiers à mettre au regard de chaque mesure.

Nous saluons les efforts du rapporteur pour établir un avis consensuel, c'est pourquoi, en dépit des forts points de divergence que nous avons évoqués, la CFE-CGC votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Janky, au nom du groupe de l'Outre-mer.

*Outre-mer - M. Janky*

**M. Janky.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, la sécurisation du parcours d'insertion des jeunes est un enjeu majeur des politiques publiques dédiées à la jeunesse.

C'est particulièrement vrai en Outre-mer. Le projet d'avis porté par la délégation à l'outre-mer sur *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins* a montré l'importance des ruptures de parcours sur notre territoire avec pour conséquence une proportion de jeunes en déshérence qui ne cesse de croître.

Le bilan de certaines recommandations-clés votées dans nos précédents avis relatifs à la jeunesse montre avec clarté l'effort considérable qui reste à accomplir par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'une véritable politique de jeunesse.

Notre groupe considère que cette politique ne doit pas être conçue comme une charge insurmontable pour notre système de protection sociale, mais comme un investissement pour l'avenir.

Dans ce cadre, le groupe de l'Outre-mer ne peut que soutenir la généralisation de la Garantie jeune, dispositif qui concerne les jeunes en situation de grande précarité, malheureusement trop nombreux dans nos territoires.

Les retours de l'expérimentation menée à La Réunion sont positifs ; ils montrent que ce dispositif permet aux plus précaires, exclus des dispositifs d'accès à l'apprentissage et aux contrats aidés, de remettre un pied dans un parcours d'insertion.

Nous considérons que la généralisation de ce dispositif doit se faire dans une logique de simplification du millefeuille actuel de dispositifs d'aides complexes qui se superposent, et en lien avec l'action menée Outre-mer avec le service militaire adapté, qui, lui aussi, s'adresse aux plus exclus.

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes suppose évidemment d'avoir un service public de l'emploi performant avec des missions locales qui doivent jouer un véritable rôle-pivot dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes en difficulté de 16 à 29 ans.

Le projet d'avis insiste à raison sur les moyens qui doivent leur être consacrés afin qu'elles deviennent véritablement le guichet unique de l'insertion. Le rôle des missions locales sur les enjeux de santé comme leviers d'un recours effectif aux soins doit être mieux appréhendé.

Nous soutenons l'idée de remise en place des partenariats entre les caisses primaires d'assurance-maladie et les missions locales.

De manière plus générale sur les questions de santé, le projet d'avis met l'accent sur certaines mesures spécifiques que nous soutenons, notamment concernant l'amélioration à l'accès à une couverture de santé complémentaire et à la CMU-C pour les plus précaires. C'est aussi le cas pour l'accès au plus grand nombre aux centres de santé universitaires.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur le rapporteur, le groupe de l'Outre-mer, partageant la plus grande partie des recommandations proposées, vous l'avez compris, votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Djebara, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Djebara***

**M. Djebara.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le rapporteur, cela ne vous étonnera pas, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse se félicite de cet avis de suite, qui représente à notre sens un pas de plus du Conseil économique, social et environnemental en direction d'une politique publique prenant réellement en compte le nouvel âge de la vie qu'est la jeunesse.

Nous sommes toutefois toujours un peu étonnés de la frilosité que continue de provoquer ce sujet et des difficultés que nous avons pour nous accorder à lever des barrières pourtant clairement discriminatoires.

Nous aimerions que le soupçon d'assistanat ne pèse plus de façon aussi systématique sur une génération qui ne demande qu'à commencer sa vie active en étant pleinement incluse socialement.

Ainsi, nous considérons que si une étape est franchie, elle ne saurait être suffisante. Le projet d'avis recommande de faire de la Garantie jeune, un droit. Nous soutenons pleinement cette demande. Mais la garantie jeune ne doit pas être une fin en soi ; il faut aller plus loin dans l'accès au droit commun pour tous les jeunes.

Le plan « priorité jeunesse » du gouvernement ne répond pas suffisamment aux attentes de la jeunesse aujourd'hui ; il maintient en réalité une logique de dispositifs qui s'empilent. Une politique plus ambitieuse doit être définie avec plus d'interministérialité, plus de coordination et une meilleure association des jeunes.

Il est urgent de permettre aux jeunes d'être véritablement acteurs de la construction des politiques publiques, et plus généralement de la vie collective. Cette participation ne saurait se résumer à des consultations ponctuelles et sporadiques. C'est la représentation des jeunes en France qui doit être facilitée.

Il ne peut y avoir d'appartenance républicaine réelle là où le pouvoir d'agir de catégories entières de notre société n'est ni reconnu ni favorisé. L'image des jeunes dans la société est aujourd'hui dégradée ; ils sont davantage perçus comme un problème à traiter que comme des acteurs de la société. Les représentations que notre pays donne des jeunes doivent évoluer. L'amélioration de leur présence dans l'espace public et dans les lieux de débat, de représentation et de décision est de nature à favoriser une évolution en ce sens.

Depuis 4 ans, nous avons eu l'opportunité de travailler à vos côtés. Dans les avis que nous avons eu l'occasion de porter, nous n'avons cessé d'alerter. Il ne s'agit pas d'une simple posture de notre part, mais bel et bien d'un avertissement sur ce que nous percevons sincèrement comme une menace pour notre pacte social et notre modèle de société.

Cela ne vous surprendra pas : le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Gérard Pelhâte, au nom du groupe de l'agriculture.

### *Agriculture - M. Pelhâte*

**M. Pelhâte.** Force est de constater que depuis le premier avis rendu par notre rapporteur, il y a près de trois ans, la situation économique et sociale des jeunes ne s'est guère améliorée, bien au contraire.

Les chiffres parlent malheureusement d'eux-mêmes avec un taux de chômage qui n'a cessé de croître et qui concerne désormais près d'un quart des 18/24 ans et un nombre trop important de jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme (135.000 à 140.000 par an). Sans oublier ceux qui sont ni en études, ni en formation, ni en emploi - les fameux NEET - qui représenteraient en 2013 entre 1,58 et 1,9 million de personnes.

C'est la raison pour laquelle je tiens à saluer la volonté de notre rapporteur qui a décidé, par cet avis de suite, de remettre l'ouvrage sur le métier et de se ressaisir de ce dossier avec la passion et la pugnacité qu'on lui connaît.

Le constat dressé en 2012 reste le même : notre système de protection sociale n'est pas adapté à ce nouvel âge de la vie défini comme la période qui s'étend entre la fin des études et l'entrée dans un emploi stable, et les jeunes ne sont pas éligibles aux dispositifs de droit commun tels que le chômage ou le RSA. Ils sont au contraire concernés par diverses mesures *ad hoc* qui ne se caractérisent ni par leur simplicité ni par leur efficacité d'accès.

Heureusement, le premier avis n'est pas resté sans suite et des avancées notables ont été constatées avec, pour ne citer que quelques exemples : la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, la réforme des bourses étudiantes et la mise en place d'une clause d'impact jeunesse. Sans oublier l'expérimentation de la Garantie jeunes qui a vocation à s'étendre progressivement sur l'ensemble du territoire, avec comme objectif 100.000 jeunes couverts à horizon 2017.

Même si elle reste positive, cette dernière réponse n'est cependant pas à la hauteur des enjeux puisqu'un nombre important de jeunes potentiellement éligibles au dispositif ne pourront y prétendre. Ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. C'est pourquoi le projet d'avis porte une préconisation importante visant à faire de la Garantie jeune un droit.

Le groupe de l'agriculture soutient cette mesure qui est tout sauf de l'assistanat, puisque le jeune s'engage contractuellement à suivre un parcours d'insertion professionnelle. Par ailleurs, elle offre l'avantage de lancer un signal fort à notre jeunesse, en lui redonnant confiance en notre modèle social, mais également de miser sur l'avenir afin de regagner en compétitivité.

Certes, des marges financières supplémentaires devront être trouvées. Mais la vraie question à laquelle il faut répondre porte sur le coût économique et social de la non-prise en charge de ces jeunes. À nos yeux il paraît bien plus élevé que la mesure proposée. C'est donc un choix de société qu'il convient d'opérer.

Ce choix, le secteur de l'agriculture l'a fait depuis longtemps en s'adressant directement à la jeunesse au travers de ses formations qualifiantes, de ses dispositifs d'insertion professionnelle et de ses nombreuses perspectives de débouchés.

Pour toutes ces raisons le groupe de l'agriculture votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Vincent-Sweet, au nom du groupe environnement et nature.

#### *Environnement et nature - Mme Vincent-Sweet*

**Mme Vincent-Sweet.** Mesdames et Messieurs, Chers collègues, on pouvait s'interroger sur la pertinence d'un avis de suite sur ce sujet si peu de temps après le premier avis. Or, le travail mené a permis de mettre en lumière les avancées qui ont eu lieu, et l'intégration des contributions de deux autres sections sur l'emploi et sur le logement offrent une meilleure vision d'ensemble.

La visite à la mission locale de Bobigny fut l'un des points forts de cette saisine et a convaincu la totalité de la section que la Garantie Jeunes est un dispositif prometteur à étendre et à renforcer. Il faut que ceci puisse se faire sans diluer ou dénaturer le dispositif qui repose sur un engagement mutuel et un accompagnement intensif.

Notre groupe est particulièrement sensible au paradoxe d'un dispositif phare du gouvernement qui repose sur des structures, les missions locales, dont les financements peuvent être remis en cause chaque année. Cette fragilité met en péril la pérennité des contrats des conseillers professionnels. Vaincre la précarité par la précarité est une autre façon de procéder. Nous aurions voulu aller plus loin dans les préconisations sur le statut et la pérennité de financement des missions locales.

La Garantie jeunes, dispositif nouveau, prend en charge quelques-uns des jeunes les plus en difficulté et les aide à construire un projet et à retrouver la confiance en soi. Nous soutenons son extension, mais même si tous les jeunes sans emploi pouvaient suivre ce parcours, à quoi cela servirait-il face à un taux de chômage structurel au niveau actuel ? Ne faut-il pas enfin oser changer de paradigme et repenser notre système économique, les façons de travailler et de

consommer, les mécanismes de protection sociale et de taxation ; tout en prenant en compte l'environnement ?

Par ailleurs, au-delà des objectifs d'autonomie, nous soutenons l'appel à poursuivre l'effort tant au niveau national que local pour assurer une représentation et une participation effective des jeunes dans les instances qui peuvent les concerner.

Enfin, sur les questions de santé, le projet d'avis pointe la faiblesse de la prise en compte de la question des jeunes dans la Stratégie nationale de santé. Notre groupe le regrette avec force. Nous soutenons parmi d'autres recommandations le renforcement de la prévention en matière de santé en direction des jeunes. Cependant, il nous semble que le concept de prévention devrait inclure les impacts de l'environnement sur la santé et ne pas se restreindre au traditionnel parcours de prévention.

Le groupe environnement et nature votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

#### ***UNAF - Mme Basset***

**Mme Basset.** Cet avis de suite a montré au cours des travaux de la section toute son utilité. Il était temps en effet, Monsieur le rapporteur, de faire un point sur les avancées partielles mais aussi sur les longues évolutions depuis l'avis du Conseil économique, social et environnemental de juin 2012. Les réponses des politiques publiques face aux difficultés grandissantes rencontrées par certains jeunes éloignés de l'emploi du logement, parfois même des soins, restent trop timides. Le groupe de l'UNAF retient votre fil conducteur : cessez de développer des dispositifs spécifiques pour des catégories de jeunes, mais visez l'ouverture de droits ce qui n'exclut pas, d'ailleurs, que, face à ces droits, des devoirs existent et doivent être respectés.

La préconisation phare du présent projet d'avis se trouve dans la pérennisation de la Garantie jeunes afin d'en faire un droit. Le groupe de l'UNAF soutient cette évolution. Le projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental en soulignant cette nécessité vient utilement compléter le récent rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'emploi des jeunes en Europe, dans lequel les constats et les recommandations se recoupent largement avec celles du CESE. Ce rapport note : « *Si les NEET ne doivent pas être compris comme une population homogène, mais comme un ensemble de sous-groupes, tous ont en commun de ne pas accumuler de capital humain par les voies traditionnelles et d'être ainsi susceptibles de demeurer de manière structurel dans le non-emploi. De ce fait, de problème individuel, le décrochage devient un problème collectif* ».

S'il fallait encore s'en convaincre, être NEET représente manifestement un gaspillage de potentiel et comporte des conséquences préjudiciables pour la société et pour l'économie. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental tracent des pistes urgentes à mettre en œuvre pour faire cesser ce gaspillage de compétences et de talents.

Deuxième point sur lequel le groupe de l'UNAF souhaite insister, les préconisations concernant la prime d'activité qui sera au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le résultat de la fusion entre la prime pour l'emploi et le RSA activité. Si le calibrage de cette prime n'est pas encore connu, il apparaît clairement dans le rapport Sirugue que l'individualisation du soutien financier aux revenus d'activité modestes devrait entraîner, pour certaines configurations familiales, un barème moins favorable que celui qui existe aujourd'hui dans le cadre du RSA activité.

Pour l'UNAF, l'introduction d'une majoration spécifique en fonction du nombre d'enfants serait la meilleure solution pour ne pas sanctionner les familles monoparentales ou les familles nombreuses aux revenus très modestes. Les arbitrages financiers ne doivent pas conduire à devoir choisir pour la concrétisation de cette prime activité entre un accès ouvert aux jeunes et les familles avec enfants.

Enfin, ce projet d'avis de suite fait un *focus* très important sur les jeunes qui sortent des services de l'ASE à leur majorité. Le travail réalisé par l'ONED au début de cette année - *L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs* - doit trouver rapidement une mise en œuvre dans les départements pour assurer une continuité de parcours pour ces jeunes confiés aux services de l'ASE.

Vous l'avez compris, le groupe votera le projet d'avis et vous remercie de la prise en compte de l'amendement reconnaissant l'implication des familles dans l'accès des jeunes à l'autonomie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

#### ***Mutualité - Mme Vion***

**Mme Vion.** Mesdames, Messieurs, force est de constater que le *big-bang* des politiques de jeunesse que nous appelons de nos vœux n'a pas encore eu lieu. Quelques avancées tout de même ont vu le jour depuis l'avis rendu en juin 2012. Elles doivent être poursuivies et mieux coordonnées pour définir une véritable politique d'insertion des jeunes dans la société car un empilement de dispositifs pour les jeunes ne fait pas une politique de jeunesse.

Comme le souligne le projet d'avis, la situation des jeunes est très hétérogène et le nombre de jeunes qui ne sont ni à l'école ni en formation ni en emploi est inquiétant et il nous préoccupe.

La situation de la jeunesse dans toutes ses caractéristiques ne s'améliore pas. Elle doit nous pousser à agir sans tarder.

L'amélioration de l'accès aux droits sociaux s'inscrit dans une démarche de sécurisation des parcours d'insertion qui doit prendre en compte l'accès au logement, à la santé et aux soins, à une formation qualifiante et un emploi stable. Le groupe de la mutualité soutient pleinement une prise en compte globale de ces enjeux de cohésion sociale.

Les questions de santé sont ici regardées à la fois sous l'angle de l'accès aux soins et des inégalités sociales de santé. L'accès aux droits sociaux des jeunes en matière de santé permettra d'améliorer leur santé par une information, une prévention et un accompagnement renforcé. Tous les acteurs publics, associatifs, mutualistes - dans tous les domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la santé - doivent accompagner ce mouvement pour permettre aux jeunes de préserver leur santé. C'est bien dans ce sens que la mutualité veut agir.

L'accompagnement est un des piliers d'une politique globale d'investissement dans et pour la jeunesse. Il permet d'éviter l'isolement, d'adapter des solutions aux besoins exprimés par les jeunes et de garantir l'écoute des personnes et le suivi des situations. La Garantie jeunes répond pleinement à cette attente mais au-delà c'est bien pour un accès des jeunes à de nouveaux droits dont ils sont exclus aujourd'hui qu'il faut militer. Ces droits ont sans doute un coût, mais ils sont le garant de la sauvegarde d'un modèle social auquel nous sommes attachés. Il permet à chacun d'éviter les ruptures et de sécuriser les parcours d'insertion.

Le groupe de la mutualité partage la nécessité d'aller plus loin afin de garantir une réelle égalité des chances.

Enfin, le projet d'avis recommande d'assurer une représentation et une participation des jeunes dans toutes les instances qui peuvent les concerner. C'est également le sens des conclusions du Forum de la jeunesse organisé le mois dernier par le CESE et l'ONU quand il exhorte les jeunes à se mobiliser davantage afin de pallier le déficit de participation aux affaires publiques dont ils ont souffert et d'ajouter qu'investir sur les jeunes pourrait s'avérer être un facteur d'accélération du développement durable.

Ces deux axes passent par une politique de la jeunesse ambitieuse, seule capable de redonner espoir à notre société et à son avenir. C'est pour se donner les moyens d'y parvenir que le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat

*Artisanat - Mme Foucher*

**Mme Foucher.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, le parcours d'insertion des jeunes est jalonné de situations diverses et peut s'inscrire dans des environnements très différents.

Dans ce parcours, certains sont confrontés à des difficultés particulières qui peuvent conduire à de véritables ruptures compromettant leurs possibilités d'accès à l'emploi, et donc à l'autonomie.

Pour ces jeunes, il est essentiel de concevoir un accompagnement adapté, permettant de compenser ou d'atténuer leurs difficultés et surtout, de les placer ou replacer dans un parcours d'insertion.

Ce projet d'avis nous rappelle qu'il existe une grande variété de dispositifs publics dédiés aux jeunes.

Il est donc légitime de s'interroger sur leur adéquation aux besoins, ainsi que sur leurs résultats au regard des objectifs visés et des financements investis par la collectivité.

Le projet d'avis souhaite que l'efficacité des politiques publiques de jeunesse soit améliorée. Nous souscrivons pleinement à cet objectif.

Ainsi, nous approuvons la nécessité de créer rapidement une mission chargée d'examiner l'efficacité des divers dispositifs.

Il faut également organiser une véritable coordination au sein des territoires entre les acteurs publics et privés chargés de mettre en œuvre ces politiques afin d'optimiser les crédits alloués et de favoriser les synergies autour d'une approche d'accompagnement global des jeunes en difficulté sociale ou économique.

Le projet d'avis soulève par ailleurs la question de l'accès des jeunes aux dispositifs sociaux auxquels ils peuvent prétendre. Il importe en effet qu'ils soient informés sur les aides pouvant être mobilisées selon leur situation, en termes d'insertion, de logement et de santé. Mais il faut aussi que les procédures prévues pour actionner ces dispositifs, soient adaptées aux contraintes des publics auxquels ils s'adressent.

Pour autant, cela ne doit pas conduire, selon nous, à une application automatique des aides. Il faut en effet, à chaque fois que c'est possible, inscrire l'accompagnement dans une logique contractuelle, avec des engagements de la part du jeune en contrepartie de la prestation ou de l'allocation qu'il reçoit.

Cela nous semble une condition essentielle pour maximiser les chances de réussite de l'accompagnement et pour encourager le bénéficiaire à s'intégrer dans un parcours d'autonomie.

C'est pourquoi, nous sommes opposés à la proposition consistant à transformer le dispositif Garantie jeunes en un droit. Au final, cela risquerait de compromettre les résultats encourageants déjà recensés sur ce dispositif.

De plus, il nous paraît prématuré de formuler une telle demande alors que l'évaluation de la Garantie jeunes n'est pas encore achevée.

Nous voudrions en effet rappeler notre souci de soumettre à une étude d'impact préalable, l'instauration de toute aide publique, que ce soit en termes de ciblage ou d'objectifs, mais aussi en termes de financement. Or, le projet d'avis prône un certain nombre d'aides nouvelles, dont on ignore les conséquences.

Si intégrer les politiques de jeunesse dans une stratégie d'investissement social implique de s'interroger sur l'efficacité et la lisibilité des dispositifs actuels, pour le groupe de l'artisanat, il faut aussi simplifier et concentrer les moyens humains et financiers sur les plus adaptés en termes de publics et de résultats, responsabiliser les bénéficiaires de prestations et enfin s'assurer de l'efficience des dépenses.

Aussi, nous regrettons que toutes les propositions du projet d'avis ne s'inscrivent pas dans cette trajectoire. Compte tenu de ces réserves, notre groupe s'abstiendra.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

#### *CFTC-M. Coquillion*

**M. Coquillion.** Le texte qui nous est proposé décrit, comme celui dont il fait suite, des problèmes importants que rencontrent beaucoup de jeunes entre la sortie du système scolaire et l'intégration économique et sociale dans un emploi et le logement.

Si l'autonomie du jeune est la suite logique et souhaitable de la sortie du cercle familial, elle ne peut être qu'une déresponsabilisation de la famille par rapport aux enfants. Pour le groupe de la CFTC, il serait paradoxal de permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie par rapport à la famille pour le conduire à une dépendance aux aides de l'État.

Notre groupe renouvelle ses réserves sur certaines propositions qui visent à transformer des aides en droits auxquels on éduquerait les jeunes.

La CFTC souligne l'importance de lier les aides à une démarche dans le cadre d'un projet. C'est d'ailleurs ce qui peut empêcher que l'aide se transforme en assistantat démobilisant. La réponse : faire de la personne une actrice des solutions et non une consommatrice d'aides, quel que soit son âge. À ce propos, la CFTC approuve l'idée d'un *consensus* collectif préalable à ce type d'évolution. On ne peut pas laisser des jeunes - comme d'ailleurs tout être humain - sans toit ni nourriture parce qu'ils sont au chômage ou que les parents ne peuvent ou ne veulent plus assurer leur subsistance ou le financement de leurs études !

En cela l'objet du projet d'avis est utile. Mais il se heurte à une limite importante, même si c'est pour la regretter : les possibilités budgétaires. N'est-ce pas un marché de dupes quand l'État n'en a pas ou ne s'en donne pas les moyens ? Créer un droit ou éduquer à un droit qui risque fort de ne pas être respecté n'est-ce pas désespérer un peu plus les personnes concernées ?

C'est d'ailleurs ce qui permet d'évoquer une étude d'impact préalable.

Le déplacement de la section à Bobigny a bien illustré certains des problèmes : ces difficultés résultent pour beaucoup des jeunes qui ont témoigné d'un échec scolaire ou universitaire dans le cadre d'une orientation calamiteuse. Pour notre groupe, c'est le premier problème à traiter. Une part importante des difficultés est bien générée par l'échec du système scolaire ou universitaire qui conduit à une marginalisation.

Les propositions pour une meilleure orientation et la lutte contre l'échec scolaire et universitaire représentent donc un passage obligé.

Les témoignages le montrent : la sortie de cette galère passe par l'inscription dans un projet, et donc, par une véritable réorientation. Ce volet est largement développé dans le projet d'avis et nous l'approuvons.

Les propositions sur la simplification des procédures, la réduction du millefeuille des aides, mérite également d'être prise en compte.

Ayant exprimé ces réserves importantes, le groupe de la CFTC a apprécié l'évolution du texte vers une approche en termes de formation, d'information et d'accompagnement des jeunes. C'est pourquoi elle votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** L'ensemble des groupes s'étant exprimé, et constatant qu'il n'y a pas de demande d'explication de vote, je déclare la discussion générale close.

## DISCUSSION DE L'AMENDEMENT

*(Le texte de l'amendement déposé et la suite qui lui a été donnée par la section des affaires sociales et de la santé sont annexés au présent compte rendu)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous donne lecture de la suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis présenté par Antoine Dulin, rapporteur.

- L'amendement n°1, déposé par le groupe de l'UNAF, a reçu un avis favorable dans une nouvelle rédaction acceptée par les déposants.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté.

## VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 159
- Ont voté pour 117
- Se sont abstenus : 42.

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Fondard, président de la section des affaires sociales et de la santé.

**M. Fondard.** Monsieur le président, je tiens à remercier les conseillers pour leur vote positif sur l'avis intitulé *Sécuriser le parcours d'insertion des jeunes*. Je tiens à remercier particulièrement le rapporteur, Antoine Dulin, les conseillers, les personnalités associées de la section, ainsi que les membres de l'administration, pour la réalisation de cet avis particulièrement pertinent qui montre bien les difficultés rencontrées par un certain nombre de nos jeunes.

Je reparlerai du « *ni en un emploi ni en étude ni en formation* ». Il est nécessaire de mobiliser des moyens vers les plus fragiles. Nous l'avons vu en travaillant sur le fond de cette situation, un outil efficace pourrait être la généralisation de la garantie jeune, pilotée par les missions locales, outil particulièrement efficace.

Deuxièmement, il faut renforcer l'accompagnement des jeunes de l'ASE à travers le contrat jeune majeur, qui doit devenir un droit pour toute cette catégorie de jeunes jusqu'à 21 ans, 25 ans pour ceux qui ont des besoins de protection particuliers.

Les événements de ces derniers mois nous l'ont montré. Il n'est pas acceptable, dans une société telle que la nôtre, de tolérer l'abandon d'une partie de notre jeunesse en déshérence. Nous avons les outils. Il convient de les mettre en œuvre. Ce n'est pas un coût pour notre société, mais un investissement et le retour sur l'investissement pourrait être considérable.

J'espère que l'avis du CESE sera entendu par le gouvernement pour permettre à ces jeunes de retrouver confiance en l'avenir. Je vous remercie.

**M. le Président.** Merci. Je sais pouvoir compter sur la vigilance de M. Dulin pour que nous regardions l'application des promesses qui ont été faites par le ministre tout à l'heure. Aux décideurs politiques de porter les termes du débat que vous avez relevés au sein de votre section.

Mes chers collègues, lors de notre prochaine assemblée plénière, mardi 14 avril 2015, à 14 h 30, nous examinerons le projet d'avis sur *Révolution numérique et évolution des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*, présenté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud, rapporteurs, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Jean-Alain Mariotti.

Mercredi 15 avril, nous examinerons le projet d'avis sur *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux*, présenté par Pierre-Antoine Gailly, rapporteur, au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par Hugues Martin.

La séance est levée.

\*  
\*            \*

*La séance est levée à seize heure vingt.*

*Prochaine séance le mardi 14 avril 2015 à 14h30.*



## **ANNEXES**



Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*

Amendement n° 1

Déposé par le Groupe de l'UNAF

Page 40, après la ligne 27, ajouter une nouvelle puce ainsi rédigée :

« • **Enfin, la famille doit également être actrice du processus d'autonomisation des jeunes.** Toutes les familles souhaitent que leurs enfants adultes deviennent autonomes et indépendants. C'est d'ailleurs l'objectif premier d'une éducation réussie.

La famille a, de ce point de vue, un rôle décisif à jouer. Elle est le lieu de l'encouragement des projets que forment les jeunes. Elle doit donc être partie intégrante du processus de formation-insertion et être associée, directement et par l'intermédiaire des organisations familiales et des associations de parents d'élèves, au processus de réflexion.

Ainsi, il est notamment nécessaire de soutenir plus fortement les politiques d'accompagnement des familles (réseau d'écoute et d'appui aux parents, médiation familiale, parrainage...) tout en assurant dans ces dispositifs une meilleure prise en compte des questions plus spécifiques de la jeunesse. »



Annexe 2 : Suite donnée par la section des affaires sociales et de la santé à l'amendement déposé sur le projet d'avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le Groupe de l'UNAF a reçu un avis favorable de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé :

Page 40, ligne 27, ajouter une nouvelle puce ainsi rédigée :

« • **L'implication des familles**

La famille a son rôle à jouer pour permettre l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'indépendance. C'est l'objectif premier de l'éducation.

Elle est le lieu de l'encouragement des projets que forment les jeunes. Elle est partie intégrante du processus d'orientation et de formation-insertion et est associée, directement et par l'intermédiaire notamment des organisations familiales et des associations de parents d'élèves, au processus de réflexion.

Il est notamment nécessaire de soutenir plus fortement les politiques d'accompagnement des familles (réseau d'écoute et d'appui aux parents, médiation familiale, parrainage...) en assurant dans ces dispositifs une meilleure prise en compte des questions plus spécifiques de la jeunesse. »



Annexe 3 : Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes - Diaporama illustrant les propos d'Antoine Dulin, rapporteur

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

**LE CONSTAT**

► **La mise en œuvre des recommandations du CESE est inégale**

Rappel des recommandations et des grandes orientations retenues

- Projet de clause d'impact jeunesse
- Nomination d'un délégué interministériel
- Relance des Comités interministériels à la jeunesse
- Des avancées en matière de concertation et de dialogue

25 mars 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

**Enchevêtrement des dispositifs**

**Emploi dans nos entreprises**

**Emploi dans le secteur marchand**

Dispositif	Année de mise en œuvre
<b>Alternance et stages en entreprises</b>	
Apprentissage	2008
Contrat emploi formation (CEF)	2008
Contrat de qualification (CQ)	2008
Contrat d'insertion	2008
Stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)	2008
Contrat de professionnalisation	2008
<b>Réservé principalement aux jeunes</b>	
Exonération à l'embauche des jeunes (jeunes et PSE)	2008
Exonération 25 % et 50 % à l'embauche des jeunes	2008
Exonération pour les jeunes sans qualification	2008
Aide au premier emploi (APE)	2008
Contrat jeune en entreprise (CJE/NEE)	2008
<b>Non exclusif aux jeunes</b>	
Prime à l'embauche dans l'artisanat	2008
Exonération à l'embauche de 20 % de salarié	2008
Contrat de retour à l'emploi (CRE)	2008
Contrat initiative emploi (CIE)	2008
CIE "jeune de collection sociale" et CIE MSA	2008
Contrat unique d'insertion marchand (CUI-IM)	2008
<b>Réservé principalement aux jeunes</b>	
Travail d'intérêt collectif (TIC)	2008
Contrat emploi aide (CEA)	2008
Nouveaux services - emploi jeunes (NEE)	2008
<b>Non exclusif aux jeunes</b>	
Contrat emploi solidarité (CES)	2008
Contrat emploi jeunesse (CEJ)	2008
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat d'avenir	2008
<b>Mesures d'accompagnement</b>	
Mission locale (ML) permanences d'accueil, d'information et d'orientation PAIO	2008
Credit formation individualisé - jeunes (CFI) jeunes dans stages des Conseils régionaux	2008
Préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQE)	2008
Initiative professionnelle de insertion professionnelle (IPI)	2008
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVS)	2008
Contrat d'insertion	2008
Garantie Jeunes	2008

25 mars 2015

**SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES**

**DISPOSITIFS ET DROITS OUVERTS AUX JEUNES ENTRE 18 ET 25 ANS**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**Jeune fille diplômée sans expérience professionnelle**

Carte de CMR (complémentaire et 3 fois par an)

Allocations chômage

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Si le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

**Jeune diplômé sans expérience professionnelle**

Carte de CMR (complémentaire et 3 fois par an)

Allocations chômage

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Si le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

**Jeune diplômé avec expérience professionnelle**

Carte de CMR (complémentaire et 3 fois par an)

Allocations chômage

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Si le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

**Jeune diplômé avec expérience professionnelle et qui n'a pas travaillé**

Carte de CMR (complémentaire et 3 fois par an)

Allocations chômage

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Si le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

**Jeune diplômé avec expérience professionnelle**

Carte de CMR (complémentaire et 3 fois par an)

Allocations chômage

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

Si le RSA est accessible après 3 mois de chômage consécutif

25 mars 2015

**SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES**

**LE CONSTAT**

**L'une des périodes les plus difficiles pour la jeunesse depuis 35 ans**

**Taux de chômage des jeunes**

■ 15-24 ANS

□ JEUNES DIPLÔMÉS DU BREVET OU NON-DIPLÔMÉS

Année	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	Taux de chômage des jeunes diplômés du brevet ou non-diplômés
1978	17,6 %	9,40 %
1985	42,2 %	
1994	22,2 %	
1999	49,2 %	
2009	49,4 %	
2012	23,9 %	46,9 %

SOURCE : INSEE, ENQUÊTE EMPLOI ----- Rupture de série en 2003

25 mars 2015



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

► **Les enjeux d'orientation**

Première étape : le service public régional de l'orientation  
Seconde étape : le compléter par un service public de l'information et de l'accompagnement

25 mars 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

► **Garantir à chaque jeune un accompagnement dans son parcours vers la vie active**

Faire de la garantie jeunes un droit  
Systématiser le contrat jeune majeur pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

25 mars 2015

**SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## La garantie Jeunes



**Jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté**

- ni scolarisés
- ni en emploi
- ni en formation
- sans soutien familial
- ressources < plafond RSA

**OBJECTIFS**

- Accès à l'autonomie sociale
- Accès à l'emploi et à la formation

Engagement réciproque  
1 an

suivi mission locale

- Accompagnement collectif itinérant pendant 6 semaines
- Accompagnement personnalisé pendant 1 an
- Mise en situations professionnelles et formations (immersions, stages, etc.)

accompagnement global et intégré

logement, santé...

allocation en appui de l'accompagnement

433€/mois

25 mars 2015

**SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

► **Pour un accès des jeunes à de nouveaux droits**

Ouvrir la prime d'activité aux jeunes ayant un contrat de travail et informer les jeunes de ce nouveau droit

Engager une réflexion et une étude d'impact sur un éventuel assouplissement des critères du RSA socle pour qu'il soit accessible aux jeunes dès 18 ans

Rendre effectif le droit à la qualification et à la formation

25 mars 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

- ▶ **Étendre le champ de la protection sociale individuelle des jeunes et garantir l'effectivité de l'accès à ces droits**

**En matière de santé**

Renforcer la prévention, faire de la santé des jeunes une priorité de la stratégie nationale de santé,

Faciliter l'accès à un professionnel de santé initiant une réflexion pour assortir de droits propres les jeunes à partir de 16 ans dans le cadre d'un statut d'ayant droit autonome

25 mars 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

- ▶ **Le logement est la clé de l'accès à l'autonomie**

Améliorer l'efficacité des aides personnelles au logement

Permettre le maintien du bénéfice des aides et du rattachement fiscal des parents

Adapter l'offre du logement y compris dans le cadre de l'hébergement d'urgence

25 mars 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES

► **Pour une politique de jeunesse concertée réduisant le non-recours aux droits**

La région doit être le chef de file de la coordination des politiques de jeunesse

Développer une coordination des acteurs territoriaux au niveau des bassins de vie

Assurer une représentation et une participation effectives des jeunes

25 mars 2015